



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

m

1700,3

Env. 511 <sup>m</sup>  
—

1700,3

Mercurie

<36624505390011

<36624505390011

Bayer. Staatsbibliothek

33



# MERCURE

## GALANT

DEDIE' A MONSEIGNEUR  
LE DAUPHIN.

MARS 1700.



A PARIS,  
Chez MICHEL BRUNET, Grande-Salle du  
Palais au Mercure Galant.

**O**N donnera toujours un Volume  
nouveau du Mercure Galant le  
premier jour de chaque mois, & on le  
vendra trente sols relié en Veau, &  
vingt-cinq sols en Parchemin.

**A P A R I S,**  
Chez G. DE LUYNES, au Palais, dans  
la Salle des Merciers, à la Justice  
Et MICHEL BRUNET, grande Salle  
du Palais, au Mercure Galant.

**M. DCC.**

*Avec Privilège du Roy*

Bayerische  
Staatsbibliothek  
München



AU LECTEUR.

**I**L y a lieu de croire qu'on ne lit plus l'Avis qui a esté mis depuis tant d'années au commencement de chaque Volume du Mercure, puis que malgré les prières répétées qu'on a faites d'écrire en caracteres lisibles les noms propres qui se trouvent dans les Mémoires qu'on envoie pour estre employez, on ne glige de le faire, ce qui est cause qu'il y en a quantité

AU LECTEUR,  
de de figurez, est sans impâssible  
de de yiner te nona d'une Ter-  
re, ou d'une Famille, s'il  
n'est bien écrit. On prie de  
nouveau ceux qui en en-  
voyent d'y prendre garde,  
s'ils veulent que les noms  
propres soient corrects. On  
avertit encore qu'on ne prend  
aucun argent pour ces Me-  
moires, & que l'on employera  
sous les bons Ouvrages à leur  
tour, pourvu qu'ils ne deso-  
bligent personne, & que  
ceux qui les enverront en  
affranchissent le port.



**MERCVRE  
GALANT**

**MARS 1700.**

**P**UIS que vous avez  
envie de voir les plus  
belles Inscriptions La-  
tines qui ont esté faites sur la  
Statue Equestre du Roy, je  
tâcheray de vous satisfaire, &  
je commence aujourd'huy par

A iij

# 6 MERCURE.

vous envoyer celles qui sont  
du Pere Dom Joseph Roset,  
Religieux de la Congregation  
de Saint Maur.

## I.

*Hic Lodoix Magnus cognomine,  
maximus actis,*

*Et quo majorem secula nulla  
ferent.*

Voyez LOUIS, ce fameux Con-  
querant.

Que tout le monde a surnommé  
le Grand.

Tres-Grand, est un surnom plus  
beau, plus magnifique.

Qui convient encor mieux à ce  
Prince Heroïque.

On le peut assurer ; aucun siecle ja-  
mais

**GALANT.** 7  
Ne fera voir un Roy plus grand par  
ses hauts faits.

II.

*Hic pace & bello Lodoicum sus-  
cipice Magnum.*

*Magna hac Effigies, magnus  
at ille magis.*

Tout grand qu'à tes regards ce grand  
Prince paroît

Prince grand dans la Paix ainsi que  
dans la Guerre,

Il est plus grand qu'on ne le croit,  
Grand parmy les Sujets, Grand par  
toute la terre.

III.

*Martius ignis inest oculis, quo  
serviat hostes.*

A iij

# 6 MERCURE.

vous envoyer celles qui sont  
du Pere Dom Joseph Roset,  
Religieux de la Congregation  
de Saint Maur.

## I.

*Hic Lodoix Magnus cognomine,  
maximus actis,*

*Et quo majorem secula nulla  
ferent.*

Voyez LOUIS, ce fameux Con-  
querant.

Que tout le monde a surnommé  
le Grand.

Tres-Grand, est un surnom plus  
beau, plus magnifique.

Qui convient encor mieux à ce  
Prince Heroïque.

On le peut assurer ; aucun siecle ja-  
mais

# GALANT.

7

Ne fera voir un Roy plus grand par  
ses hauts faits.

## II.

*Hic pace & bello Lodoicum sus-  
cipice Magnum.*

*Magna hac Effigies, magnus  
at ille magis.*

Tout grand qu'à tes regards ce grand  
Prince paroît

Prince grand dans la Paix ainsi que  
dans la Guerre,

Il est plus grand qu'on ne le croit,  
Grand parmy les Sujets, Grand par  
toute la terre.

## III.

*Martius ignis inest oculis, quo  
serviat hostes.*

A iij

*Blandus inest & amor, quæ  
patria Pater est.*

Ses Ennemis dans ses regards  
Découvrent tout surpris l'air & le  
feu de Mars.

Son Peuple, loin d'y voir quelque  
chose d'austere,

N'y voit que la douceur d'un Pere.

IV.

*Hic Lodoix decimus quartus,*

*quem Gallia Magnum,*

*Famaque jure vocat, grandia  
facta probant.*

Considerez Louis quatorzième du  
nom,

A qui non sans grande raison,

En France, comme ailleurs, le nom  
de Grand on donne.

Il luy convient mieux qu'à per-  
sonne.

# GALANT. 9

Puis que de ses hauts faits l'illustre  
souvenir

Passera dans tout l'avenir.

## V.

*Quisquis a ves rectas regnandi dis-  
cere leges,*

*Suscipe, eas hujus Regis in ore  
leges.*

Vous qui voulez sçavoir les loix de  
bien regner,

Examinez ce Prince, il peut les en-  
seigner.

Elles sont sur son front, si vous y  
sçavez lire,

Vous y rencontrerez ce qui peut  
vous instruire.

## VI.

*Ars hic materiam superat, Lodoi-  
cus utramque.*

10 **MERCURE**

*Quantus enim est, illum fingere  
nemo potest.*

**VII.**

*Magnus hic est Lodoix, quem co-  
tus nunc stupet orbis,  
Seraque posteritas magis ac magis  
ipsa stupebit.*

**VIII.**

*Magnus adest Lodoix, nullo sat  
nomine magnus,  
Semper enim quovis nomine  
major erit.*

**IX.**

*Magnus hic est Lodoix, hic est  
mirabilis Heros,  
Lux Regum, patrie gloria,  
plebis amor.*

**X.**

*Cui Mars arma dedit, palmas  
Victoria, Virtus  
Ingentes animos, Magnus hic  
est Lodoix.*

**XI.**

*Regum Prototypus, laus regni,  
gloria gentis,  
Splendor Borbonidum, Magnus  
hic est Lodoix.*

**XII.**

*Hoc ipso Lodoix magnanimus  
sibi*

*Exegit monumentum Argenti-  
tensius.*

*Virtutum manibus fulso obe-  
rit nihil*

*Livor, tempus edax nihil.*

Ce que vous allez lire sera fans doute de vostre goust, puis qu'il est de M<sup>r</sup> de la Féverrie.

## S U I T E

### DES SENTIMENS

*sur la question du Siecle futur.*

**A** Peine avois je envoyé à l'Auteur du Mercure Galant, mon sentiment sur la question du Siecle, que je receus de la part de M<sup>r</sup> l'Evê-

# L'ÉGALITÉ. 13

que de Limoges, un petit Livre d'un Ecclesiastique de son Diocèse, qui est de l'opinion contraire. Le Systeme qu'il avance, & les hypothèses dont il se sert pour l'établir, m'ont obligé de retoucher cette matière, & d'ajouter de nouvelles réflexions aux précédentes, dont j'espère que ceux de mon Party seront satisfaits, si les autres n'en sont pas entièrement convaincus. Ce Livre est imprimé à Limoges, & intitulé, *La fin du Siècle, par un Anticritique malgré luy*; ce qui mar-

# 14. MERCURE

que assez le caractere de l'Auteur. Jamais homme n'a paru plus content d'avoir eu l'occasion de faire un Livre. Il se bat les flancs comme le Lion pour se mettre en colere, & dans sa fureur il s'enferme des armes de ses Ennemis; & on peut dire que s'il est Anticritique, ils sont Antivictorieux. Tout ce qu'il sçait de Chronologie, d'Astronomie & de Mathematique, est pour luy un meuble inutile, & prouve seulement ce que j'ay avancé, que jamais question de la nature de celle cy n'a esté plus

# ✓ GALANT. 15

mal résoluë que par ceux qui se piquent de la vouloir décider dans les termes de l'art.

Voicy son Systeme en peu de mots. Le Siecle commence par un point , & après avoir fait un tour de cent années , il finit au même point où il a commencé. Le dix-septième Siecle a commencé au point que l'on changea 5. en 6. & qu'on a dit 1600. & il finira quand on cessera de le dire , & que l'on changera 6. en 7. au point que l'on commencera le Siecle suivant. Comme quand l'horloge sonne douze

# 16 MERCURE

heures, le moment qui çbule après est du jour suivant, quoy qu'on nomme cette heure-là, la douzième jusqu'à ce que la première soit finie & sonnée; le Siecle doit finir au moment que l'on comptera 1700. Quel pitoyable raisonnement est ce là? Il est indigne de toute réponse. Quand douze heures sont sonnées, & qu'on me demande quelle heure il est, je répons à la verité qu'il est douze heures, quoy qu'il soit peu-estre quelques minutes davantage; mais si on me demande quelle heure il sonne-

sa, je répondray une heure, parce que le premier moment qui coule après douze heures, appartient à l'heure qui suit. L'Auteur devoit songer que quand l'horloge sonne une heure, cette heure est passée & finie, mais que quand l'Almanac marque une année, elle ne fait que commencer, & c'est la difference qu'il y a entre la supputation des années & celle des heures. Quand l'horloge sonne douze heures, la douzième heure est passée & finie, & celle qui suit est la treizième à la mode d'Italis,

Mars 1700.

B

# 18 MERCURE

ou la première à la matière de France ; quoy que l'on compte encore douze heures jusqu'à ce qu'elle soit écoulée. Mais c'est une façon de parler qui marque seulement le temps passé ; comme lors qu'une personne calcule plusieurs parties , elle repete toujours le nombre où elle en est demeurée , de peur de l'oublier, jusqu'à ce qu'elle ait ajouté une autre somme. Mais il n'en est pas de même des années que des heures. L'année que l'on compte est la même qui coule , & qui distingue le

# GALANT. 19

temps present du temps passé. Si on demande à l'Anticriatique pourquoy il compte l'an 1699. puis qu'il pretend estre déjà en 1700 il croit se tirer d'affaire par sa comparaison, qu'il applique toujours fort mal à propos. La Monnaie ou la Pendule est une bonne partie en Arithmetique, mais elle ne vaut rien en Astrologie. Il n'y a que l'horloge de table qui pourroit faire entendre la maniere de compter de l'Almanac, qui ne trompe pas les gens, car il dit,  
*Pour l'an 1700. c'est à dire,*

B ij

## 20 MERCURE

pour ce qui concerne l'année 1700. qui ne fait que commencer, & qui est seulement nommée. Quand je retourne une horloge de table pour la seconde fois, je compte deux pour m'en souvenir, & pour marquer que c'est la seconde heure qui coule.

Ne fera t-on jamais entendre à l'Anticritique & à ceux de son Party, que l'on ne compte point les années comme les heures? Il est vray que lors que nous comptons les années d'une maniere arithmetique, pour marquer le

## **GALANT. 2<sup>1</sup>**

temps passé, nous comptons l'année précédente avec ce qui est écoulé de l'année suivante. Ainsi nous disons douze ans & demy, comme douze Lunes & demie; mais pour le temps présent, une année nommée n'est pas une année passée, comme une heure sonnée est une heure écoulée. Il faut qu'une chose soit, dit il, pour la nommer, pour en parler; on compte 1700; donc il est 1700. C'est fort bien conclurre, car il est véritablement 1700. depuis que l'année est entrée, mais elle n'est pas

## 22 MERCURE

passée, quoy qu'on la nomme déjà. On ne parle pas d'une chose qu'on ne prévoit point, ou qui ne peut arriver; mais on parle tres-souvent d'une chose qui peut estre, & que l'on attend, quoy qu'elle ne soit pas encore. Ainsi on parle tous les jours de l'année prochaine, & mille gens ont déjà dit: *Je feray un voyage en 1701. Je bastiray en 1702.*

On ne demande point quelle année il est, parce qu'on la nomme aussi tost qu'elle est entrée, & à chaque moment qu'elle s'écoule; mais on de-

# GALANT. 23

mande souvent quelle heure il est, parce qu'on ne la nomme point qu'elle ne soit sonnée. On répond aussi plus juste & plus précisément de l'année que de l'heure, parce qu'on ne nomme plus l'année quand elle est passée, & que l'on nomme encore toujours l'heure qui est finie. On ne dit point, *Il est quatre-vingt-dix-neuf ans un mois*, comme on dit, *il est neuf heures un quart*. Il est vray qu'il n'est pas minuit que la dernière minute de douze heures ne soit passée, de même le Siècle n'est pas

**24 MERCURE**  
fini & révolu , que le dernier  
moment de la centième année  
ne soit écoulé ; mais midy ou  
minuit n'est pas une Epoque  
arbitraire , ny une supputation  
arithmétique , comme le Sie-  
cle. C'est une observation as-  
tronomique , sensible & na-  
turelle de la durée du jour &  
de la nuit , qui est divisée en  
deux parties égales de douze  
heures chacune , au lieu que  
la durée du Siecle n'est qu'un  
certain nombre d'années qu'  
on a fixé comme on a voulu  
à cent , ou à cent dix ans , &  
qui ne se compte pas comme  
les

les heures. Je me suis un peu étendu sur cette hypothese de l'Anticritique ; dont il est si enchanté, qu'il la repete à chaque page de son Livre, parce qu'il y a un grand nombre d'*Horistes* comme luy, qui sont dans la même erreur.

La comparaison qu'il rapporte encore si exactement d'un Marchand qui mesure du drap ou du ruban, ne fait pas moins contre luy. L'aune que ce Marchand compte après quatre-vingt dix neuf, fait à la verité cent ; mais elle est entière, complete, par-

*Mars 1700.*

C

## 26 MERCURE

faite, il en est le Maître. Si en touchant seulement un des bouts de l'aune avec le ruban sans l'étendre jusqu'à l'autre bout, il coupoit en comptant cent, ne seroit il pas un fripon, puisqu'il n'y auroit que quatre vingt dix neuf aunes, au lieu de cent à la piece de drap ou de ruban? Il en est de même pour compter un siecle, il faut qu'il y ait cent ans accomplis & revolus, & on seroit un fourbe en Chronologie comme en Arithmetique, si on comptoit un siecle d'abord que la centième an-

née est entrée. Nous comptons avec raison 1700. puisque la sept-centième est commencée ; mais il faut qu'elle soit finie avant que le dix-septième Siècle soit passé. Qui diroit aussi avec quelques Chronologues, que l'année qui finit le siècle commence l'autre, ressembleroit au Marchand qui en mesurant deux cens aunes de drap, soutiendroit que la centième aune finiroit la première centaine & commenceroit l'autre. Belle subtilité pour dérober une aune d'étoffe, ou pour

## 28 MERCURE

supprimer une année !

La plus forte objection de l'Anticritique, est que le Siecle ayant commencé en 1600. il doit absolument finir en 1700. mais c'est un cercle d'erreur où il demeure comme dans un cercle magique, duquel il ne peut sortir. Cependant un rayon de bon sens le tireroit de cet enchantement; ou plutôt un peu moins d'entêtement & d'ostentation. Il suppose toujours ce qui est en question, & ne voit pas qu'en changeant de Siecle & de nombre, c'est toujours la

même chose. Qui luy a dit,  
 & qui est demeuré d'accord  
 avec luy, que le dix septième  
 Siecle ait commencé en 1600?  
 Il a commencé en 1601. & par  
 consequent il ne finira qu'a-  
 vec l'année 1700. Il ne s'agit  
 pas de changer dans cette  
 Epoque du Siecle le 5. en 6.  
 ou le 6 en 7 pour commencer  
 ou pour finir le seize ou le dix-  
 septième Siecle. Quand on  
 marque 1600. ou 1700. on  
 veut dire seulement qu'on est  
 entré dans la six-centième ou  
 dans la sept-centième année;  
 mais non pas que le Siecle est

## 30. MERCURE

fini & que l'autre est complété. L'Anticritique convient que le premier jour d'après cent ans est le premier jour du Siecle suivant. Le premier jour du dix-huitième Siecle ne commencera donc qu'après que l'an 1700. sera écoulé. c'est à dire, le premier de Janvier 1701.

Le Serpent qui se mord la queue, & qui fait un cercle, est un hierogliphe des Anciens, qui represente fort bien l'année qui n'a ny commencement, ny fin, c'est à dire, qui finit où elle a commencé, à

un point qui est imperceptible. Il n'en est pas tout à fait de même du Siècle, qui est marqué par une Epoque sensible, où il commence, & à laquelle il revient. Ainsi il a un commencement & une fin bien marquez. Cependant, puis que nous avons divisé l'année en douze mois; on peut dire qu'elle est composée de douze mois, comme le Siècle est composé de cent années. Je demande donc à l'Anticritique, si quand il compte douze mois à l'entrée de Decembre, l'année est fi-

32 **MERCURE**  
nie , & la prochaine com-  
mencée, à laquelle de ces deux  
années appartient ce douzié-  
me mois , à l'ancienne ou à  
la nouvelle ? Il fera contraint  
d'avouër qu'il appartient tout  
entier à l'année précédente.  
Il en est de même de l'an 1700.  
qui appartient encore tout  
entier au Siecle où nous som-  
mes, je veux dire au dix septié-  
me Siecle. Il définit un Siecle  
un cercle , ou une révolution  
de cent ans , après lesquels re-  
commence un autre Siecle.  
Quand les cent ans sont-ils  
finis , n'est - ce pas après la

centième année révolue? Et quand l'autre Siecle commence-t-il, n'est ce pas l'année suivante? 1700. finira donc ce Siecle, & 1701. commencera le Siecle futur. Il est vray que le Siecle est un cercle, qui revient toujours à son premier point, c'est à dire, à son Epoque. C'est pourquoy Horace dans son Poëme Seculaire, l'appelle *Orbis*; mais le point qui le joint est visible & bien marqué.

Ce que j'ay déjà dit sur le *Car-men seculare* d'Horace, m'ayant obligé de lire les Remarques

## 34 MERCURE,

que M<sup>r</sup> Dacier y a faites, j'y ay trouvé plusieurs choses qui combattent l'opinion de l'Anticritique, & qui m'ont redressé en quelques endroits où j'ay pu me tromper en parlant de cette ancienne ceremonie des Romains; car je fais gloire d'estre du sentiment de ce docte Interprete des Auteurs Grecs & Latins. On ne s'adressoit pas d'abord à Apollon & à Diane dans les Jeux Seculaires, mais aux autres Dieux Protecteurs de Rome & de l'Empire: & ce n'étoit que le dernier jour que

# GALANT. 35

d'on chantoit l'Hymne du  
Siccle, par où l'on terminoit  
cette grande Feste. Horace  
composa son Poëme Seculai-  
re, que M<sup>r</sup> Dacier appelle son  
Chef d'œuvre, par l'ordre  
d'Auguste, qui celebra ces  
Jeux avec plus de pompe &  
de magnificence qu'ils ne l'a-  
voient encore esté, & qui fu-  
rent Solemnitez par les Suc-  
cesseurs jusqu'au regne de  
Constantin & de Constantius,  
qu'ils furent entierement abo-  
lis, à quoy quelques Histo-  
riens ont attribué la décaden-  
ce de l'Empire. On celebroit

## 36 MERCURE

ces Jeux dans le Champ de Mars, ils duroient trois jours à l'honneur de Diane, & des Parques. La nuit precedente on élevoit trois Autels sur le bord du Tibre, qu'on arrosoit du sang de trois Agneaux. Le lieu estoit une espece de Scene illuminée d'un nombre infini de feux, & de flambeaux. Horace appelle ce temps-là sacré.

*Semper & culti date qua precamur*

*Tempore sacro.*

M<sup>r</sup> Dacier exp'ique admirablement bien la difficulté

que j'ay faite sur le mot de Lustré dans la dix-septième Strophe de ce Poëme Seculaire. Il dit que Lustré signifie icy la même chose que le mot d'*Ævum* du Vers suivant, & qu'*alterum in Lustrum* veut dire jusqu'à un autre siècle. La raison qu'il en donne est fort belle. C'est parce que le commencement du siècle qui suivoit les Jeux Seculaires se rencontroit toujours au commencement du vingt-troisième Lustré, qu'on appelloit pour cela le grand Lustré, auquel temps l'année recom-

## 38 MERCURE

mengoit avec le Soleil, & le premier jour du Lustre se trouvoit estre le même que celuy où les Lustres avoient esté instituez. Voicy, comme M<sup>r</sup> Dacier fait parler le Poëte à Apollon, & à Diane. Conservez l'Empire dans cet estat florissant, jusqu'à un autre Siecle, & s'il est possible, ajoutez quelque chose à sa grandeur; ce qui a du rapport au souhait qu'il fait dans la sixième Strophe, où il leur demande qu'après dix fois onze années, le Siecle futur ramene ces Chants & ces Jeux solennels; car M<sup>r</sup> Da-

*tier* *Et* *undecies* *decies* *per* *annos* ;  
 pour *us* *donos* ; comme Lam-  
 bin & Torrentius ; mais il n'en  
 rend point de raison non plus  
 qu'eux. Il dit seulement que  
 les Jeux Seculaires ne se cele-  
 broient pas tous les cent ans,  
 comme quelques Sçavans  
 l'ont prétendu ; mais selon la  
 Loy, ou l'Oracle des Sibilles,  
 qui ordonnoit qu'on celeb-  
 roit ces Jeux, lorsque le Siecle,  
 qui est la plus longue mesure  
 de la vie des hommes, & qui  
 fait son tour en cent dix ans,  
 seroit venu : & comme il n'y  
 en a pas eu un si grand nom-

40 **MERCURE**  
bre, il en fait la suppuration  
pour le prouver par la prati-  
que même. Les premiers Jeux  
furent celebres, dit il, l'an de  
Rome 248. sous le Consulat de  
M. Valerius, & de S. P. Vir-  
ginius. Les seconds l'an 408,  
sous le Consulat de Valerius  
Corvinus, & de Petilius. Les  
troisièmes, l'an 517. sous le  
Consulat de Lentulus & de  
Varus; les quatrièmes l'an  
626. sous le Consulat d'Emi-  
lius Lepidus, & d'Aurelius  
Orestes, & les cinquièmes,  
qui sont ceux d'Auguste. que  
chante Horace, l'an 736. sous

# GALANT. 4<sup>1</sup>

le Consular de Furnius & de Silanus. Ainsi depuis leur institution jusqu'à ce temps-là, on trouve qu'il y a toujours cent dix ans d'un Siecle à l'autre. Mais M<sup>r</sup> Dacier demeure d'accord que les Successeurs d'Auguste n'observerent pas ce même espace de temps; ce qui a donné lieu à l'opinion contraire, que ces Jeux se celebrent de cent ans en cent ans. Mais enfin, soit que les Romains ayent composé le Siecle de vingt ou de vingt-deux Lustres, en le commençant par le 23. qui estoit le

*Mars 1700.*

D

## 42 MERCURE

plus solennel, on a toujours raison de conclure contre l'Anticritique, que le Siecle a toujours esté composé de cent ou de cent dix ans entiers & accomplis, & qu'il a toujours commencé par un, puis qu'il commençoit par la premiere année du vingt troisieme Lustre jusqu'au regne d'Auguste; & par la premiere du vingt un, sous les autres Empereurs qui luy succederent. N'est ce pas une contradiction manifeste, de vouloir compter le dix-huitieme Siecle pendant que l'on compte encore le dix-

Septième? Car enfin on dira  
 ce qu'on voudra, mais 1700.  
 ne font que dix sept Siecles,  
 & non pas dix huit. Si on ne  
 cherchoit que la verité dans  
 cette dispute, la question seroit  
 bientôt decidee, puis qu'elle  
 ne consiste qu'à sçavoir ce que  
 c'est qu'un Siecle; or tous les  
 Auteurs conviennent que  
 c'est un tour regulier de cent  
 ans accomplis & révolus. Il faut  
 donc convenir aussi de bonne  
 foy, que le dix-septième Sie-  
 cle ne sera entier & parfait  
 qu'à la fin de cette année 1700.  
 qui fait la dix-sept centième,

## 44 MERCURE

& que le dix-huitième siècle ne commencera que l'année prochaine 1701 qui sera la première. C'est le sentiment de l'Académie Française sur cette question, qui est mixte, & qui la regarde, aussi bien que l'Académie Royale des Sciences, dont elle a pris la décision qu'elle a faite du mot de Siècle.

*Pour terminer ce différend  
Son témoignage doit suffire ;  
Car peut-on mieux qu'elle dé-  
crire*

*Le Siècle de Louis le Grand.  
C'est aussi l'opinion de la Ga-*

zette de Hollande, qui a formellement décidé que l'année 1700. est la dernière du Siècle. Mais l'Antieritique, & ceux de son Parti, ne sont pas des gens à se rendre à ces autorités. Le plaisir de disputer est uniquement ce qu'ils cherchent.

Quand j'ay blâmé la curiosité qui a fait naître la question sur le commencement du Siècle futur, ou la fin de celuy cy, je n'ay voulu parler que de la maniere dont quelques uns l'ont traitée; car elle est digne de l'aplication, & des

# 46 MERCURE

recherches des Sçavans dans  
la Chronologie & dans l'His-  
toire, & de tous ceux qui se  
piquent d'esprit & d'éru-  
dition.

*Il ne faut pas estre surpris  
Que cette question soit agitée en  
France,*

*Entre tous les plus beaux es-  
prits,*

*De la Province, & de Paris;*

*Elle mérite qu'on y pense.*

*Car enfin il s'agit d'apprendre à  
nos Neveux*

*En quel temps a fini ce Siecle si  
fameux*

*Où Louis le Grand prit nais-  
sance,*

*Et que son regne glorieux  
Rendra si remarquable à tous les  
Curieux.*

Il est *vray* , comme a fort bien remarqué Madame la *Viguiere* d'Alby, que le *Siecle* est une invention des hommes, à laquelle Dieu n'a attaché aucune vertu, ny aucune grace particuliere; non pas même à l'Epoque de sa naissance, mais ne peut on pas dire, comme l'experience en fait foy, par les revolutions qui arrivent dans le monde à la fin de chaque *Siecle*; & qui peuvent estre causées par le

## 48 MERCURE

cours des Planetes, & par l'Influence des Astres; ne peut on pas, dis je, supposer, qu'on a inventé les Epoques seculaires pour marquer ces revolutions, & ces changemens? Du moins il est certain que l'Ecriture a consacré cette invention en mille endroits de l'ancien & du nouveau Testament, pour signifier la durée de l'Univers, l'Eternité de Dieu, l'immensité de sa Gloire, les peines & les récompenses qu'il destine aux hommes dans l'autre vie. S'il prend la qualité de Seigneur des Armées,

# GALANT. 49

mées, il prend aussi le titre de Roy des Siecles, & l'Eglise semble luy avoir voulu consacrer ces Hymnes Seculaires dans son Office, où elle repete sans cesse, Louange, honneur & gloire soient rendus à Dieu dans tous les siecles des siecles. Enfin le Siecle n'est pas moins mystereux dans la Religion Chrestienne que dans le Paganisme.

Les Chrestiens n'ont que deux Epoques considerables, la naissance de Jesus-Christ, & le siecle de l'Eglise, où le grand Jubilé, car ce qu'on ap-

*Mars 1700.*

E

## 50 MERCURE

celle l'Indiction Romaine ou de l'Empereur Constantin qui est la premiere Epoque Chrétienne, & dont les Papes se sont accommodez, n'est plus en usage que dans leurs Bulles & dans le Breviaire. Ce n'est qu'une petite Epoque de quinze ans, inventée sous le Bas Empire, pour le payement des tributs que l'on accordoit aux Empereurs, dont le tarif se faisoit de quinze en quinze ans. Il faut donc mettre l'Indiction au nombre des Epoques moyennes de l'Eglise, comme le nombre d'Or, qui

# GALANT.

est une revolution lunaire de dix-neuf années pour connoître les nouvelles Lunes, qu'elle a prise d'un certain Meton, Mathematicien, qui vivoit du temps de Jules Cesar, & qui a eu grande part à la Periode Julienne. Cette Epoque qui sert pour accommoder les mois aux Lunaisons, fut marquée en chiffres d'or. Elle a esté appelée dans la suite le Nombre d'or ; mais il faut renvoyer cette Epoque, qui est proprement Astronomique, au Breviaire & à l'Almanac, où elle est encore d'usage.

E ij

## 52 MERCURE

L'institution du Jubilé n'a pas esté longtems une grande Epoque dans l'Eglise Romaine , depuis qu'on l'a mis de vingt . cinq en vingt cinq ans, & qu'il ya eu quatre Jubilez pendant un Siecle. Ce n'a plus esté qu'une Epoque moyenne, & même qui n'est pas fixe & certaine, parce que les Papes avancent ou reculent le Jubilé selon l'occurence des temps; ce qui n'est jamais arrivé des Jeux Seculaires, qu'on celebrait toujours invariablement de cent ans en cent ans, dans le temps marqué. Ajoûtez à

cela que les Papes accordent encore d'autres Jubilez pour les besoins de la Chrestienté, & qu'i's en donnent toujours un à present, à leur exaltation au Pontificat. Mais au reste, l'Epoque des Jeux Seculaires, ou du grand Jubilé ne fait rien à la question ; car qu'on les ait celebrez au commencement ou à la fin de la centième année, il y a toujours cent ans d'un siecle à l'autre. L'objection que fait l'Anticritique est puerile, qu'i n'y a pas d'apparence que le Pape voulust commencer une chose d'une

## 54 MERCURE

aussi grande importance que le Jubilé, la dernière année du Siècle, & que des Peuples qui ont coûtume de faire leurs dévotions les premiers jours du mois, consentissent de célébrer une si grande Feste. la dernière année que le Siècle finit, comme si la dernière année du siècle n'étoit pas aussi sainte que la première, & qu'il ne fust pas plus naturel en suivant l'usage des Juifs dans leur Jubilé, de gagner les Indulgences, & de s'affranchir de toutes dettes spirituelles envers le Seigneur à la fin du Siècle qu'au commencement; mais on accom-

mode tout à son opinion  
quand on veut disputer.

Que les Historiens & les  
Chronologues commencent  
chaque Siecle par cent, & le  
finissent par quatre-vingt dix-  
neuf; enfin, qu'ils comptent  
par un ou par un zero, cela  
ne fait rien à la chose; cent,  
sont toujours cent L'année de  
l'Epoque se compte toujours  
seule, & ne se mêle jamais  
avec les autres. Ainsi je dis,  
cela arriva l'année du grand  
Jubilé, & si je marque quel-  
que événement qui soit arrivé  
cette année là, je dis qu'il est

E iiij

## 56 MERCURE

arrivé la première, la seconde année depuis le grand Jubilé. Enfin il suffit de raconter ce qui s'est passé dans chaque siècle, & non pas de mesurer & de calculer le siècle. Le zero, ou l'un, par où l'Historien commence, luy tient lieu d'Époque, & il trouvera toujours son compte, parce que de 99. jusqu'à 99. il y a le même temps en revenant au même point, & cet intervalle comprend également la durée du siècle. Cela ne va tout au plus qu'à déranger quelques événemens qui dépendent d'un

siècle, & qu'on place dans un autre, ce qui n'est pas de grande importance pour l'Anticritique, & pour ceux qui soutiennent son opinion.

Les premiers Chrestiens commencèrent l'année à Noël avant que de la commencer à Pâques, & de suivre l'Ere des soixante & dix Interpretes. Certes ils avoient raison de se distinguer par là d'avec les Juifs, & la naissance de Jesus-Christ devroit estre encore aujourd'huy l'Epoque particuliere de chaque année, puis qu'elle est l'Epoque generale.

46 **MERCURE**  
recherches des Sçavans dans  
la Chronologie & dans l'His-  
toire, & de tous ceux qui se  
piquent d'esprit & d'érudi-  
tion.

*Il ne faut pas estre surpris  
Que cette question soit agitée en  
France,  
Entre tous les plus beaux es-  
prits,  
De la Province, & de Paris;  
Elle mérite qu'on y pense.  
Car enfin il s'agit d'apprendre à  
nos Neveux  
En quel temps a fini ce Siecle si  
fameux  
Où Louis le Grand prit nais-  
sance,*

*Et que son regne glorieux  
Rendra si remarquable à tous les  
Curieux.*

Il est vrai, comme a fort bien remarqué Madame la Viguiere d'Alby, que le Siècle est une invention des hommes, à laquelle Dieu n'a attaché aucune vertu, ny aucune grace particuliere; non pas même à l'Epoque de sa naissance, mais ne peut on pas dire, comme l'experience en fait foy, par les revolutions qui arrivent dans le monde à la fin de chaque Siècle; & qui peuvent estre causées par le

## 48 MERCURE

cours des Planetes, & par l'Influence des Astres; ne peut on pas, dis je, supposer, qu'on a inventé les Epoques seculaires pour marquer ces revolutions, & ces changemens? Du moins il est certain que l'Ecriture a consacré cette invention en mille endroits de l'ancien & du nouveau Testament, pour signifier la durée de l'Univers, l'Eternité de Dieu, l'immensité de sa Gloire, les peines & les récompenses qu'il destine aux hommes dans l'autre vie. S'il prend la qualité de Seigneur des Armées,

mées, il prend aussi le titre de Roy des Siecles, & l'Eglise semble luy avoir voulu consacrer ces Hymnes Seculaires dans son Office, où elle repete sans cesse, Louange, honneur & gloire soient rendus à Dieu dans tous les siecles des siecles. Enfin le Siecle n'est pas moins mystereux dans la Religion Chrestienne que dans le Paganisme.

Les Chrestiens n'ont que deux Epoques considerables, la naissance de Jesus-Christ, & le siecle de l'Eglise, où le grand Jubilé, car ce qu'on ap-

Mars 1700. **E**

# 50 MERCURE

pelle l'Indiction Romaine ou de l'Empereur Constantin qui est la premiere Epoque Chrestienne, & dont les Papes se sont accommodez, n'est plus en usage que dans leurs Bulles & dans le Breviaire. Ce n'est qu'une petite Epoque de quinze ans, inventée sous le Bas Empire, pour le payement des tributs que l'on accordoit aux Empereurs, dont le tarif se faisoit de quinze en quinze ans. Il faut donc mettre l'Indiction au nombre des Epoques moyennes de l'Eglise, comme le nombre d'Or, qui

# GALANT. 51

est une revolution lunaire de dix-neuf années pour connoître les nouvelles Lunes, qu'elle a prise d'un certain Meton, Mathematicien, qui vivoit du temps de Jules Cesar, & qui a eu grande part à la Periode Julienne. Cette Epoque qui sert pour accommoder les mois aux Lunaisons, fut marquée en chiffres d'or. Elle a esté appellée dans la suite le Nombre d'or; mais il faut renvoyer cette Epoque, qui est proprement Astronomique, au Breviaire & à l'Almanac, où elle est encore d'usage.

E ij

## 52 MERCURE

L'institution du Jubilé n'a pas esté longtems une grande Epoque dans l'Eglise Romaine, depuis qu'on l'a mis de vingt-cinq en vingt-cinq ans, & qu'il ya eu quatre Jubilez pendant un Siecle. Ce n'a plus esté qu'une Epoque moyenne, & même qui n'est pas fixe & certaine, parce que les Papes avancent ou reculent le Jubilé selon l'occurrence des temps; ce qui n'est jamais arrivé des Jeux Seculaires, qu'on celebrait toujours invariablement de cent ans en cent ans, dans le temps marqué. Ajoûtez à

cela que les Papes accordent  
 encore d'autres Jubilez pour  
 les besoins de la Chrestienté,  
 & qu'ils en donnent toujours  
 un à present, à leur exaltation  
 au Pontificat. Mais au reste,  
 l'Epoque des Jeux Seculaires,  
 ou du grand Jubilé ne fait rien  
 à la question ; car qu'on les  
 ait celebrez au commence-  
 ment ou à la fin de la centié-  
 me année, il y a toujours cent  
 ans d'un siecle à l'autre. L'ob-  
 jection que fait l'Anticritique  
 est puerile, qu'il n'y a pas d'ap-  
 arence que le Pape voulust  
 commencer une chose d'une

## 54 MERCURE

aussi grande importance que le Jubilé, la dernière année du Siècle, & que des Peuples qui ont coûtume de faire leurs dévotions les premiers jours du mois, consentissent de célébrer une si grande Feste. la dernière année que le Siècle finit, comme si la dernière année du siècle n'étoit pas aussi sainte que la première, & qu'il ne fust pas plus naturel en suivant l'usage des Juifs dans leur Jubilé, de gagner les Indulgences, & de s'affranchir de toutes dettes spirituelles envers le Seigneur à la fin du Siècle qu'au commencement; mais on accom-

mode tout à son opinion  
quand on veut disputer.

Que les Historiens & les  
Chronologues commencent  
chaque Siecle par cent, & le  
finissent par quatre-vingt dix-  
neuf; enfin, qu'ils comptent  
par un ou par un zero, cela  
ne fait rien à la chose; cent,  
sont toujours cent L'année de  
l'Epoque se compte toujours  
seule, & ne se mêle jamais  
avec les autres. Ainsi je dis,  
cela arriva l'année du grand  
Jubilé, & si je marque quel-  
que événement qui soit arrivé  
cette année là, je dis qu'il est

E iij

## 56 MERCURE

arrivé la première, la seconde année depuis le grand Jubilé. Enfin il suffit de raconter ce qui s'est passé dans chaque siècle, & non pas de mesurer & de calculer le siècle. Le zero, ou l'un, par où l'Historien commence, luy tient lieu d'Époque, & il trouvera toujours son compte, parce que de 99. jusqu'à 99. il y a le même temps en revenant au même point, & cet intervalle comprend également la durée du siècle. Cela ne va tout au plus qu'à déranger quelques événemens qui dépendent d'un

siècle, & qu'on place dans un autre, ce qui n'est pas de grande importance pour l'Anticritique, & pour ceux qui soutiennent son opinion.

Les premiers Chrestiens commencèrent l'année à Noël avant que de la commencer à Pâques, & de suivre l'Ere des soixante & dix Interpretes. Certes ils avoient raison de se distinguer par là d'avec les Juifs, & la naissance de Jesus-Christ devroit estre encore aujourd'huy l'Epoque particuliere de chaque année, puisqu'elle est l'Epoque generale.

## 58 MERCURE

de tous les siècles. Mais enfin, que l'année ait commencé à Noël ou à Pâques, il n'importe. Comme elle est composée de douze mois entiers & revolus, le siècle doit être composé de cent années revoluës, & completes. Il en est de même de la Periode Dionysienne. Qu'elle ait placé la naissance de Jesus-Christ quatre ans plutôt ou quatre ans plus tard, cela retranche quatre ans des dix sept siècles qui sont passés depuis cette Epoque; mais cela empesche-t il que la durée d'un siècle ne

doive pas estre de cent ans entiers, & faut il luy dérober une année, & le finir à 99 ? car on ne demande pas combien il y a d'années ou de siècles que nostre-Seigneur est venu au monde. La question est de sçavoir uniquement la mesure & la durée du siècle, s'il commence par un zero, ou par un, & s'il finit par la 99. ou par la 100. année. Quand on sera convenu de cette supputation, on conviendra bien tost que le commencement du siècle futur ne sera qu'en 1701. Enfin que la naissance de Je-

## 60 MERCURE

sus Christ qui fait nostre Epoque comprenne une année de huit jours ou de douze mois, il est certain qu'elle ne se compte point, & ce ne seroit au reste qu'une année de plus ou de moins sur tous les siècles qui l'ont suivie. Quand on date un Acte ou une Lettre, soit que l'on compte avec l'Epoque ou sans l'Epoque, elle n'entre point en nombre, & même on date toujours de l'année qui court, & jamais de l'année qui est passée.

La naissance ou la mort des grands hommes sont des Epo-

## **GALANT. 61**

ques fort communes dans la Chronologie Sainte, comme dans la Chronologie profane. C'est ainsi que Saint Martin de Tours est une Époque considérable dans notre Histoire de France, soit Ecclesiastique ou Politique; mais qui y a causé beaucoup d'erreur, parce que la mort de ce Saint est incertaine, & que les Historiens n'en conviennent pas. Cette liberté que chacun s'est donnée de faire des Epoques à sa fantaisie, & de calculer les temps à la mode, est cause de l'étrange galimathias qu'on

## 62 MERCURE

trouve dans l'Histoire, & dans les Actes publics, qu'il est impossible de débrouïller. Il n'y a pas jusqu'à la chicane & à la procédure, qui n'ait sa supputation particulière, qu'on appelle Stile du Palais, qui est fort différente de l'Arithmetique, & qui semble plus conforme à la Chronologie. Les Poètes & les Orateurs ont leur supputation qui leur est propre, aussi bien que les Procureurs & les Notaires, mais plus élégante & plus figurée. Ils comptent par Siecles, par Lustres, & par Olympiades

qui sont des termes Poëtiques  
& sublimes, qui remplissent le  
vers & la Periode.

*Le calcul ordinaire est trop bas &  
trop fade,*

*Ils comptent tout par Lustre; ou  
par Olympiade;*

*L'hyperbole leur plaist, & comme  
les Amans,*

*Tout est siècles pour eux, ou bien  
tout est momens.*

Le Livre de l'Anticritique  
m'obligeroit à faire encore  
plusieurs autres reflexions, qui  
ne seroient peut-estre pas sans  
utilité, & sans agrément; mais  
je ne prétens pas faire une

## 64 MERCURE

Contre - critique , & j'en ay assez dit sur cette matiere. Je laisse volontiers les gens dans leur sentiment , & je n'ay garde de trouver mauvais que chacun ait le sien sur une question comme celle - cy , ou chacun a la liberté d'abonder en son sens. Le ridicule n'est pas d'estre d'une opinion contraire aux autres , mais de vouloir assujettir les autres à son opinion. Je ne suis donc ny Critique ny Anticritique. Si j'estois de cette humeur là , je n'aurois pas épargné les deux Dissertations auxquelles ce

# **GALANT. 65**

Livre a répondu ; non plus que l'Auteur badin du Pont Saint Michel à Paris, qui a voulu se divertir aux dépens de ces deux Ecrivains séculaires, dans un écrit de dix sept pages, qu'on peut réduire en dix sept lignes, puisqu'il ne contient que leur opinion, qu'il a rapportée en peu de mots, & qu'il condamne sans en donner une seule raison. Toute sa Critique aboutit à leur reprocher de s'estre servis d'une aussi basse comparaison que celle de bœufs & de moutons. Qui a jamais entendu

*Mars 1700.*

**F**

## 66 MERCURE

comparer, se réciproque, les années & les siècles, à des moutons & à des bœufs? Mais où a esté élevé cet Auteur, qui ne sçait pas le Songe de Pharaon des sept vaches grasses, & des sept vaches maigres, qui representoient sept années abondantes, & sept années steriles dans l'Egypte, comme luy expliqua Joseph. Si l'Ecriture dans le stile figuré, & metaphorique a bien comparé les années à des vaches, à plus forte raison un Bachelier en Theologie, dans le stile simple, & propre à l'Arithmetique, peut bien

# GALANT. 69

comparer les années & les siècles à des bœufs & à des moutons ; & compter cent bœufs ou cent moutons, sans craindre de deshonorer la faculté, ainsi que l'en accuse ce Critique. Mais finissons ; c'est trop nous arrêter sur ces ouvrages de Coipoteuis & de contrebande.

Je croy vous faire plaisir d'ajoutera cette Lettre ce qui a esté écrit d'Angers sur cette même matiere, sous le nom de D. T. de L. A R.

# 18 MERCURE

A MONSIEUR \*\*\*

**Q**Uoy que j'aye appris que la dispute sur le rang que l'on doit donner à l'année où nous sommes, est enfin terminée, & que ceux qui vouloient que nous commençassions un nouveau siècle, se sont rendus à la raison, je croy qu'il n'est pas inutile de faire remarquer, ce qui a donné lieu à une contestation, qui est devenuë fameuse; afin qu'on voye combien il est facile aux hommes de se former

# GALANT. 69

des difficultez sur rien , & de disputer sans entendre bien les choses dont ils disputent. Si on n'avoit point fait de faute contre les regles de la Langue , on ne le seroit jamais imaginé que nous eussions fini le dix-septième Siecle. Voicy donc , Monsieur , l'origine de l'erreur. Nos Chronologistes François & nos Notaires marquent les années par les nombres cardinaux , & il les faut marquer par les nombres ordinaux. Ils disent seize cens trente , au lieu de dire seize cens trentième , seize

## 70 MERCURE

cens quarante cinq, au lieu de dire seize cens quarante-cinquième; & on écrit aujourd'hui troisième jour de Février mil sept cens, au lieu de dire mil sept centième; car il y a bien de la différence entre compter & marquer des Epoques, des dates, & les temps des événemens. Lors que l'on compte les jours, les mois, les années, on les met révoluës, & on se sert des nombres cardinaux, & lors que l'on marque les temps des événemens, on marque seulement un rang, que tien-

# GALANT. 71

nent entre les autres les années auxquelles ils sont arrivez, & il le faut servir des nombres ordinaires. Les jours, les mois & les années où les choses arrivent, sont des jours courans, des mois courans, & des années courantes, & non pas révoluës & accomplis. Aujourd'huy troisième jour de Fevrier, l'an mil septcentième, veut dire le troisième jour courant, du mois de Fevrier courant, de l'an mil septcentième courant. Or cela supposé, je croy, Monsieur, que toutes les raisons de ceux

## 72 MERCURE

qui tiennent le mauvais Parti, s'évanoüissent; car je n'ay lû aucun des Ecrits qui se sont faits sur cette matiere, je me suis contenté d'en entendre parler avec beaucoup de chaleur de part & d'autre; je croy, dis-je, que toutes leurs raisons s'en vont en fumée. Ceux mêmes qui tiennent le bon Parti auront une espeece de confusion d'avoir tant employé de science & de temps, pour éclaircir une difficulté qui n'avoit point d'autre fondement qu'une faute de langage, & de l'envie qu'ont eüe les  
Chro-

# GALANT. 73

Chronologistes & les Notaires d'abreger les mots. Si vous trouvez cette observation solide, & qu'elle merite d'estre publiée, afin de rendre les hommes plus avisez dans les disputes, & plus retenus, vous estes le Maistre. Je suis, &c.

Un Cavalier de Province envoya le premier jour de cette année, le Madrigal suivant à une Dame qu'il avoit veüe le jour précédent. On en a trouvé le tour galant.

*Si c'est depuis le Siecle ou depuis  
l'an passé,*

Mars 1700.

G

Que je ne vous ay veü,  
 C'est un calcul embarrassé  
 Où plus d'un Docteur suë.  
 Je doute un peu moins doctement

Il semble à mon esprit vulgaire  
 Que c'est depuis l'an passé seulement ;

Mon cœur soutient l'avis contraire.

J'oubliai le mois passé de  
 vous apprendre que le Roy  
 avoit nommé Madame Dau-  
 phine de Vogué, à l'Abbaye  
 d'Alais en Languedoc, de  
 l'Ordre de Saint Bernard. Elle

avoit fait sa profession dans le Monastere du même Ordre à Bagnols, si illustre par tant de Filles de la premiere qualité de cette Province du Languedoc, distinguées autant par leur vertu & par leur esprit que par leur naissance. La Maison de Vogue est une des plus anciennes du Vivarez, puis qu'elle a conservé depuis l'an 900. le même nom & les mêmes armes, sans aucun changement. Elle porte un Coq d'or en champ d'azur, écrenelé & étarbelé de gueules, soutenu par deux Lions effarés, & pour

G ij

## 76 MERCURE

Devise, *Fortitudine & vigilan-*  
*tia.* Bertrand de Vogue & Ber-  
monde, sa Femme, ont donné  
en l'année 900. de grands  
biens pour la fondation du  
Monastere des Dames de la  
Ville-Dieu, & de celuy de  
Saint Maurice, de l'Ordre de  
Saint Benoist, dans le Dioce-  
se de Viviers; & l'an 1080.  
Pierre de Vogué confirma  
cette donation. George de  
Vogué, Grand Bailly de Vi-  
varez, & Commissaire du Roy  
dans les Etats particuliers de  
ce Pays-là, a servi longtems  
sous Louis XIII. en qualité

# **GALANT: 77**

**de Colonel d'Infanterie. Il fut marié avec Françoise du Roure, Sœur de M<sup>r</sup> le Comte du Roure, Lieutenant General en la Province de Languedoc, Chevalier des Ordres du Roy, & Gouverneur de la Ville & Citadelle du Saint Esprit, duquel mariage est né Melchior, Grand Bailly du Vivarez, & Colonel d'Infanterie. Il a servi longtemps pendant le regne de Sa Majesté, & a fait pour son service deux Compagnies de Cavalerie, l'une pendant les guerres d'Italie avant la Paix generale, en l'an 1656. & l'au-**

**G iij**

## 78 MERCURE

tre aux premières Guerres de Hollande, où il mourut. Louis & Charles de Vogué, ses Freres, Chevaliers de Malte, s'y trouverent aussi; ensuite dans les dernières guerres, Melchior II. eut un Regiment d'Infanterie. Il servit la pluspart du temps en Catalogne, sous M<sup>r</sup> le Maréchal Duc de Noailles, avec beaucoup de distinction, & a épousé Gabrielle de Moitier de Champetieres, descenduë de Gilbert Moitier de la Fayette, Marechal de France, Lieutenant general du Lyonnais

& Masconnois. De ce mariage sont sortis deux Fils & plusieurs Filles. L'aîné des Fils, âgé de seize ans, nommé Service François, est actuellement Lieutenant dans le Regiment du Roy, & l'aînée des Filles est mariée avec M<sup>r</sup> le Marquis de Pomerol, de la Maison de Modene en Provence. Les autres sont Religieuses, & c'est l'une d'elles, sçavoir Dauphine de Vogué, dont le Roy vient de récompenser le mérite, l'ayant nommée à l'Abbaye d'Alais. Sa douceur, sa piété & son genie l'ont fait

## 80 **MERCURE**

admirer de tout le monde dans l'Abbaye de S. Bernard de Bagnols.

La Maison de Gourdan fait une seconde Branche , dans laquelle Louis de Vogué est presentement le Chef. Il a épouse' Mademoiselle de Villars, Fille de M<sup>r</sup> le Comte de Villars , Chevalier des Ordres du Roy , & Sœur de M<sup>r</sup> le Marquis de Villars, Lieutenant General, Envoyé Extraordinaire en Allemagne, & Mestre de Camp general de la Cavalerie.

Le Traité qui suit n'est pas

**GALANT.** 81

indigne de l'attention des Curieux.

## **DISCOURS**

*Sur le present Hiver.*

**O** Nest surpris que dans le present Hiver les 42 43. 44. & 45. degrez de latitude soient glacez , & que tirant vers le Nord depuis le 45. jusqu'au 60. degré il ne se trouve point de glace. Cela cependant n'est pas sans exemple , & la cause en est assez naturelle , puis que les vents

## 82 MERCURE

en sont la source, & produisent ces differences de froid & de chaud.

Notre Globe terrestre est envelopé d'un Athmosphere. Dans cet Athmosphere sont enfermées les vapeurs & les exhalaisons qui sortent de la terre. Il peut y avoir deux ou trois lieuës en hauteur de la terre au sommet de cette envelope, & les vents naissent, soufflent, & s'entre coupent de toutes parts en mille endroits differens dans l'étendue de toute la surface de la terre. Ces vents sont formez par les

## **BALANT. 83**

exhalaisons de la terre & des mers ; ces vapeurs forment les nuages ; ces nuages estant élevez trouvent un air supérieur tres-pur , qui les chasse çà & là dans cet Atmosphère , & les renvoye sur la surface de la terre.

Comme la terre est un corps sphérique , les vents ne vont que par ricochers , & en bondissant dans le tourbillon qui environne ce corps sphérique. Les vents peuvent en six heures courir d'un Pole à l'autre , ce qui arrive pourtant rarement , parce qu'ils sont

## 84 MERCURE

arrestez ordinairement où coupez par les calmes de la Zone torride, & que dans cette Zone torride, depuis la creation de la terre il y regne tous les jours un vent d'Est à l'Oüest, qui arreste & brise, pour ainsi dire, les vents des deux Poles. C'est pourquoy ce vent est tres proprement appellé dans la Zone torride, *la Brisée*. Il ne s'agit donc que des vents de nostre Hemisphere, depuis le Tropique de l'Ecrevisse jusqu'au Pole Arctique.

Nous avons quatre princi-

## **GALANT: 85**

·paux vents qui en composent soixante & quatre, Nord, Sud, Est, Oüest. Les vents du Nord partent & se forment au dessus del horison du Pole Arctique. Ceux du Sud se forment vers les Tropiques, & tous les deux enfilent ordinairement un ou plusieurs meridiens, & vont du Pole au Tropic, & du Tropic au Pole.

Le Vent d'Ouest regne plus que les autres dans les climats de la Zone temperée. Il se forme dans tous les lieux de cette Zone, & tourne autour quelque fois quinze jours entiers,

## 86 MERCURE

& même plus, sans estre interrompus par celuy du Nord ou du Sud, & si ce vent d'Ouest est toujours moi pour la France, pour l'Allemagne, & pour les autres Pays voisins des Mers, ce sont les vapeurs de ces Mers que nous recevons les premiers qui nous le rendent ainsi. Au contraire, il est sec pour la Tartarie, la Moscovie, & la Chine qui se trouve dans la Zone temperée, ces vapeurs s'estant dissipées dans ce long continent depuis l'Océan jusques à la Chine.

Le Vent d'Est regne moins

icy que les autres, il est sec pour nous & mol pour les Tartares, Moscovires, & autres Peuples par la même raison.

Il est donc essentiel de sçavoir qu'un vent de Sud formé sous le Tropique, lors qu'il enfile & suit un ou plusieurs Meridiens, frappe & effleure environ douze ou quinze degrez de la surface de nostre globe terrestre, & ce vent continuant sa route en droite ligne, va frapper & effleurer le sommet de l'Athmosphère pendant douze ou quinze degrez; ce qui met trois cens

## 88 MERCURE

lieuës de nostre terre à couvert de ce vent. Ensuite ce même vent est chassé & repoussé par l'air supérieur, & retombe sur la terre ; en sorte qu'un Ouragan formé au vingtroisième degré, ou sous le Tropique de l'Écrevisse, touche d'abord environ douze ou quinze degrés de la terre. Ensuite comme par un ricochet il vient retomber sur nostre cinquantième degré, ou à peu près, & jusqu'au soixanté ou soixante & cinquième degré la violence de cet Ouragan se fait sentir.

Il en est de même aujourd'hui dans cet Hiver à l'égard du Nord. Tout le monde sçait que le Pole Arctique n'est jamais sans glace. Ces glaces dans les mois de Decembre, Janvier & Février s'étendent plus ou moins tous les ans, & les vents qui en viennent sont toujours froids.

A compter de l'Equateur jusqu'au Pole il y a quatre-vingt dix degrez de vingt cinq lieues chacun, qui font le quart des trois cens soixante dont le cercle de nostre terre est divisé. Lors que le vent se

*Mars 1700.*

H

## 90 MERCURE

forme à deux cens lieues du Pole , au 80. degré, ou au 75. il enfle & effleure par un ou plusieurs meridians douze ou quinze degrez de latitude de la surface de la terre. Voilà quinze degrez frapez de ce vent froid, lequel courant en droite ligne va fraper le sommet de l'envelope de la terre, & laisse quinze degrez sans vents , puis retombe sur les 45. 44. 43. & 42. degrez. Ainsi dans le mois de Decembre dernier les vents sont partis du soixante & quinzieme degre. Ils ont glacé ce qu'ils ont

est-uré jusqu'au soixantième degré, & par le renvoy de l'air supérieur, après avoir quitté la terre au soixantième degré, ils sont retombés sur les climats des 45. 44. 43. & 42. degrés, qui en ont esté glacés; & comme nous sommes icy au cinquantième degré de latitude moins quelques minutes, nous avons esté à couvert de ces gelées; & les climats du soixantième jusqu'au quarante-cinquième degré ont esté, comme nous, entre deux gelées toujours couverts de brouillards, de vapeurs &c.

H ij

## 92 MERCURE

d'exhalaisons , qui n'ont fait que tourner au dessous de leur horison.

Il n'est pas surprenant qu'il gele quelquefois fortement à Constantinople , à Vienne , & même sur le Rhin , & qu'il ne gele pas icy , quoy que nous soyons presque au même degré de latitude. La raison est, que le vent du Nord peut enfiler & suivre les meridiens de ces contrées , pendant que nostre meridien , malgré le voisinage , est enfilé par un vent opposé. Mais cette année au dessus de Hambourg il gele

# GALANT: 93

fortement, & ce froid en suivant son Meridien, dans lequel nous sommes, est allé retomber sur Lion sans nous fraper dans son passage, puis qu'il a dû passer par dessus nos terres effleurant le Zenith des degrez & des habitans qui jusqu'au quarante cinquieme degre. Pour nous faire des gelées fortes & leches, il faut que le vent passe directement de l'horison du Pole, pour retomber sur nous par la reflexion de l'air superieur; ou bien parte de Suede ou de Dannemark, supposé que les

## 94 MERCURE

mers y soient glacées, & en ce cas ce vent doit effleurer la terre jusqu'au quarante cinquième degré. Pour lors la Provence & le Dauphiné se trouvent sans froidure, le vent passant par dessus leur terre sans les toucher, même jusques aux costes de Barbarie, où il retombe; & cette partie Septentrionale de l'Afrique par sa proximité du Soleil, reçoit ce vent comme nous le ressentons dans le mois de May.

Il n'y a donc point d'apparence de gelées pour ces

•

Hiver, puis que nos mers voisines ne sont pas glacées à deux cens & à trois cens lieuës de nous. Nous n'aurons que des vapeurs & des exhalaisons fraîches au dessus de nostre horizon, jusqu'à l'Equinoxe de Mars, que le Soleil dissipera, pour donner à la France le plus agréable de tous les Printemps.

Voicy les noms de quelques Personnes distinguées mortes sur la fin du mois passé.

Messire Louis Tronson,

## 96 MERCURE

Superieur du Seminaire de S.  
Sulpice , Prieur Seigneur de  
Chandieu , Conseiller & Au-  
mônier du Roy , mort à soi-  
xante dixhuit ans. Il estoit Fils  
de Louis Tronson , Intendant  
des Finances , & Secretaire du  
Cabinet de Sa Majesté , & de  
Claude de Seve , Sœur d'Ale-  
xandre de Seve , Seigneur de  
Charrignonville , Conseiller  
d'Etat , & Prevost des Mar-  
chands. Je vous ay parlé am-  
plement de la Famille des  
Tronson , dans ma Lettre de  
Février 1682. à l'occasion de  
la mort de Charles Tronson,  
Conseiller

Conseiller de la Grand' Cham-  
bre, Frere de M<sup>r</sup>. Tronson qui  
vient de mourir. L'Instituteur  
& Fondateur du Seminaire de  
S. Sulpice a esté Jean Jacques  
Ollier, Bachelier en Theolo-  
gie, Prieur de Bazinville, &  
Curé de la Paroisse de S. Sul-  
pice, qui en a esté premier Su-  
perieur, & est decedé au mois  
d'Avril 1657. Le second a esté  
Alexandre le Ragois de Bre-  
tonvilliers, aussi Curé de Saint  
Sulpice, decedé au mois de  
Juin 1676 & le troisieme estoit  
Louis Tronson, dont je vous  
apprens la mort. Ces trois  
*Mars 1700.* I

## 98 MERCURE

Superieurs sont inhuntez dans  
la Chapelle du Seminaire.

Messire Claude Lombard,  
Conseiller - Secretaire de Sa  
Majesté. Il laisse sa veuve Ma-  
rie - Magdeleine du Tel, &  
deux enfans, sçavoir un Gar-  
çon, qui a esté Secretaire  
d'Ambassade pour la France,  
auprés du Roy de Portugal, &  
une Fille qui a épousé Messire  
Yves - Louis - Dieu - donné  
Mallet, Seigneur du Luzart,  
Conseiller au Parlement de la  
Premiere Chambre des En-  
questes, & auparavant Avocat  
du Roy au Chastelet. M<sup>r</sup> Lom-  
bard laisse une Sœur, Dame

# **GALANT.** 99

Elizabeth Lombard , Epouse de Messire François Pidou , Seigneur de Saint Olon , Chevalier de l'Ordre de Nostre-Dame du Mont-Carmel , & de Saint Lazare de Jerusalem , Gentilhomme ordinaire du Roy , cy-devant Envoyé Extraordinaire à Gennes , & depuis Ambassadeur pour Sa Majesté vers le Roy de Maroc , dont sont issus un Garçon , Charles-Henry Pidou de Saint Olon , & une Fille Demoiselle Elizabeth Pidou.

Messire Jacques Ladvocat , Aumônier ordinaire du Roy ,

I ij

# 100 MERCURE

Licentié en Theologie de la  
Maison de Sorbonne, Prieur  
& Seigneur de Saint Martin  
de la Garenne. Il est mort  
âgé de soixante-dix-huit ans,  
& estoit Frere de Messire An-  
toine Ladvocat, Maistre des  
Requestes, cy devant Con-  
seiller au Grand Conseil, &  
Rapporteur des differens du  
Point-d'honneur devant les  
Maréchaux de France, de feuë  
Dame Françoisse Ladvocat,  
Epouse de Messire Pierre-An-  
dré Hébert, sieur du Buc, au-  
jourd'huy, Maistre des Re-  
questes, Pere & Mere de N.  
Hebert du Buc, Epouse de feu

# GALANT. 101

M<sup>r</sup> Bignon de Blanzay, Conseiller d'Etat & Intendant des Finances, de Dame Catherine Ladvocat, Epouse de feu Messire Simon Arnaud, Marquis de Pomponne, Ministre & Secrétaire d'Etat, & de N. Ladvocat, Epouse de M<sup>r</sup> le Marquis de Vins, Chevalier de Saint Louis, Gouverneur de Broüage, Lieutenant General des Armées du Roy, & Capitaine Lieutenant de la Seconde Compagnie des Mousquetaires de Sa Majesté.

Dame Anne - Marie de la Barde, Veuve de Messire Jean

I iij

## 102 MERCURE

de Brion , Marquis de Combronde , Baron de Salvert , & autres lieux , Conseiller au Parlement de Paris. Elle est morte à soixante quatre ans , & estoit Sœur de Messire Denis de la Barde , Docteur de Sorbonne , Archidiaque de Josas , Chanoine de l'Eglise de Paris ; & President de la Premiere Chambre des Enquestes , tous deux Enfans de Jean de la Barde , Marquis de Marolles , Seigneur de Molteux , Ambassadeur Extraordinaire pour le Roy vers les Suisses & Grisons , & de Dame Anne Regnouard ,

# GALANT. 103

laquelle Anne Regnoüard  
estoit Sœur de Dame Margue-  
rite Regnoüard , premiere  
Femme de M<sup>r</sup> le President  
Charreton, & de Messire Noël  
Regnoüard, Maistre des Com-  
ptes, marié avec Dame Antoi-  
nette Charreton. Madame de  
Brion laisse trois Enfans , qui  
sont, Jean Antoine de Brion ,  
Conseiller au Parlement de la  
Troisieme des Enquestes ,  
Noël - François de Brion ,  
Chanoine de l'Eglise de Paris,  
& Antoinette de Brion, Epou-  
se de Charles Amelot, Presi-  
dent en la Troisieme Cham-

I iiij

bre des Enquestes. Cette Dame estoit d'un merite distingué, & son esprit & sa pieté solide luy avoient acquis une estime universelle.

Dame Madeleine Guillart, Veuve de Messire Jean Baptiste Voisin, Seigneur de la Nozaye, Conseiller du Roy en tous les Conseils, Maistre des Requestes ordinaire de son Hostel, Intendant en la Generalité de Tours. Elle estoit Sœur de défunt Claude Guillart, mort Sous Doyen des Conseillers du Parlement dans le mois de Janvier dernier.

Elle laisse entr'autres Enfans  
Messire Claude Charles Voi-  
sin de la Noraye, Conseiller  
d'Etat, & N. Voisin de la No-  
raye, Epouse de Messire Jean-  
Baptiste des Marests de Vau-  
bourg, Maistre des Requestes,  
Neveu de feu M<sup>r</sup> Colbert,  
Ministre d'Etat, & Contrôleur  
General des Finances.

M<sup>r</sup> Perrault d'Armancour,  
Lieutenant dans le Regiment  
Dauphin. Il estoit Fils de M<sup>r</sup>  
Perrault, ancien Contrôleur  
general des Bastimens du Roy,  
l'un des quarante de l'Acade-  
mie Françoise, dont nous a-

# 106 MERCURE

vons quantité d'Ouvrages de galanterie & d'érudition, très-estimez.

Dame Marie Rolland, Epouse de Messire Jean Baptiste le Coq, Marquis de Goupillieres, Conseiller au Parlement de la Seconde des Requestes du Palais, qui est de la Famille des le Coq, une des plus anciennes, & qui a donné un grand nombre d'Officiers de distinction dans l'Epée & dans la Robe. Elle estoit Sœur de Messire Germain Pierre Rolland, Conseiller au Parlement de la premiere Chambre des Enquestes.

# GALANT. 107

Dame Françoise Sifle. Elle estoit Veuve de Messire François. Paul de Godichard, Marquis de Quierieux.

Je vous ay déjà parlé du Livre de M<sup>r</sup> Feüillet touchant la Danse. Vous ne serez pas fachée de lire la Lettre que M<sup>r</sup> du Perron a écrite à Madame la Comtesse d'Yarville, en luy envoyant ce Livre.

**J**E sçay, Madame, que vous avez refusé un Maistre à danser des mains de M<sup>r</sup> de la Sale, mais je suis persuadé que

## 108 MERCURE

vous ne refuserez point des miennes celuy que je vous envoie. Il vous paroitra trop utile pour ne le trouver pas agreable. J'avouë avec vous que les Maîtres du bel air, qui l'apprennent à de jeunes Demoiselles; sont un peu dangereux, & que plusieurs aventures, qu'on n'ignore pas dans le monde, autorisent vostre crainte; mais fussiez vous encore plus scrupuleuse que vous ne l'estes, M' Feüillet ne vous paroitra point redoutable. Vous luy donnerez une libre entrée dans l'appartement de

Mesdemoiselles vos Filles, & vous ne serez point scandalisée qu'elles passent avec luy le jour & la nuit pour s'instruire des nouvelles Danses qu'elles souhaitent apprendre avec tant de passion. Auriez vous peur d'un livre qui ne parle point de galanterie, & dont la merveilleuse invention façonne le corps, & perfectionne les dispositions de toutes les personnes qui aiment à danser ? Vous aimez trop vos enfans, & je suis sûr qu'à present vous serez la première à les presser de cultiver les agré-

# 110 MERCURE

mens que la nature leur a  
donnez.

*Ne refusez donc pas ce Mai-  
tre ,*

*Son sublime sçavoir doit vous in-  
teresser ;*

*Vos Filles peuvent le connoî-  
tre ,*

*Sans craindre qu'il leur puisse ap-  
prendre qu'à danser.*

Si vous sçaviez, Madame,  
combien de personnes m'ont  
demandé ce livre, vous me  
sçauriez gré du present que je  
vous en fais. Les Maistres de  
l'Art l'estiment, & j'en con-  
nois un des plus habiles de

## **GALANT. III**

notre Province, qui se croit heureux de l'avoir, parce qu'il y apprendra, sans aller à Paris, toutes les danses nouvelles. En verité, on ne sçauroit trop louer cet Auteur, ny sa methode si facile à comprendre. On n'a qu'à lire son ouvrage, les moindres genies le conçoivent & le peuvent réduire en pratique. Cette facilité, à mon avis, en fait le grand & le merveilleux. Je ne doute point même que les Sçavans ne l'admirent, qu'ils ne luy donnent la gloire attachée aux premieres inventions, & dont les

## 12. MERCURE

Auteurs sont consacrez à la  
Posterité Je n'ay pû le lire  
sans me ressouvenir de beaux  
Vers de feu M<sup>r</sup> de Brebeuf, à la  
louïange de cette Nation qui  
inventa l'écriture, & sans les  
appliquer à M<sup>r</sup> Feüillet en y  
changeant peu de chose.

*C'est de luy que nous vient cet  
Art ingenieux*

*De nous peindre la Danse & de  
parler aux yeux,*

*D'apprendre le bon air par des li-  
gnes tracées,*

*Qui montrent qu'elles ont du corps  
& des pensees.*

*J'espere, Madame, que*

# GALANT. 113

vous me permettez d'aller admirer mesdemoiselles vos Filles. Je ne les verray qu'en presence de leur Maistre, il vous rendra compte de ma conduite, & vous reconnoîtrez que je suis toujours avec respect. Vostre, &c.

Messire Claude Bosc, Seigneur d'Ivry sur Seine, Procureur General de la Cour des Aides, & auparavant Conseiller au Parlement, ayant esté continué quatre fois Prevost des Marchands, le Roy a nommé pour remplir sa place de Prevost des Marchands, à

*Mars 1700.*

K

# 114 MERCURE

commencer au mois d'Aouſt prochain , Meſſire Charles Boucher ; Seigneur d'Orſay , du Meſnil Blondel , & autres lieux, Conſeiller au Parlement de la cinquième Chambre des Enqueſtes. C'eſt un Sujet d'un mérite diſtingué , & d'une des meilleures Familles du Parlement , dont nous voyons une ſuite d'Officiers de plus de trois cens ans , alliez à pluſieurs Chanceliers , & à quantité des meilleures Maisons du Royaume. Meſſire Charles Boucher , ſon Grand-Pere , Seigneur d'Orſay, Maître des

Requestes, & President au Grand Conseil, fut aussi Prevost des Marchands en l'année 1590.

ALPHONSE DE L'HOSPITAL

Il semble que les Philosophes Amateurs de la sagesse, & par conséquent ennemis des passions, ne doivent rien craindre des surprises de l'Amour. Cependant l'Avanture dont vous allez lire le détail, vous fera voir le contraire.

22525525:252525552

## LE PHILOSOPHE

### AMOUREUX.

**E**nfoncé dans la solitude,  
 Timante n'eut jamais que d'innocens  
 plaisirs ;

Tant qu'il sçut borner ses desirs  
 Aux doux progrès de son étude,  
 Avide de sçavoir, rien ne flattoit son  
 cœur

Que le tresor de la Science ;  
 Et c'est à vaincre l'ignorance  
 Qu'il faisoit consister sa gloire & son  
 bonheur.

Les plaisirs du reste des hom-  
 mes

Estoient insipides pour luy ;

Different de ce que nous sommes,  
Ce qui nous divertit luy cauſoit de  
l'ennuy.

Le Jeu, le Bal, & le Spectacle  
Qui font l'amusement de la pluspart  
des gens.

Pour Timante n'estoient qu'une perſe  
te de temps,

Où la vertu trouvoit un dangereux  
obstacle.

Tout occupé de son deuoir,

Il n'estoit point d'heure perdue

Où librement on puſt le voir :

Il lit, il étudie, il compose, il se tuë,

Il veut tout apprendre à la fois.

Tantost sur l'Ecriture il atteste sa  
vûë,

Et tantost sur les Loix.

Rempli d'ardeur pour la Chymie,

Son cœur en est tout enchanté;

Et sans égard pour la santé;

# 118 MERCURE

Trop charmé de son ennemie,

Il se desseche les poumons

En soufflant trop sur les charbons.

Entesté de l'Astronomie,

Souvent lorsque son corps repose en  
ces bas lieux,

Son esprit court après tous les Astres  
des Cieux.

Geometre, il cherit les figures qu'il  
trace

Par sa plume ou par son crayon ;  
Tantost en élevant le plan de quel-  
que Place,

Tantost celuy d'une Maison.

Nombres, calculs, lignes, figures

Sont d'innocentes voluptez

Qui luy font prendre les mesures  
Des differentes quantitez.

Quand il nous parle de l'Histoi-  
re,

Qu'il aime toujours tendrement,

**Il sembleroit qu'elle n'ait embelli sa me-  
moire**

**Que pour s'en faire un logement,  
La sçavante Chronologie  
Qui fixe les événemens,  
De ses trésors les plus charmans  
Sçut enrichir ce beau génie.**

**Souple, vif, étendu, rien ne l'em-  
barassa ;**

**Medecine, Theologie,  
Belles Lettres, Geographie,  
Egalement il embrassa,  
Mais sur tout la Philosophie  
Qu'avec honneur il professa.**

**Un esprit de ce caractère  
Sembloit n'estre pas fait pour l'a-  
moureux mistere.**

**Témoin de ses travaux, tel fut mon  
jugement ;**

**Mais l'Amour plus habile en jugeoit  
autrement :**

# 120 MERCURE

Dans ses vastes projets il n'épargne  
personne ;

Tout fléchit , tout se rend , lorsque  
ce Dieu l'ordonne ,

En tous lieux il tend ses filets ;  
Contre tous les Mortels il décoche  
ses traits.

Ne croyez pas que la Science  
Soit un obstacle à la puissance.

Le Docteur comme l'Ignorant  
Reconnoist de l'Amour le pouvoir  
invincible.

Philosophe , ton cœur paroist indif-  
férent ,

Mais comme un autre il est sensi-  
ble ;

Ton maintien est suspect , ton de-  
hors affecté

Voudroit en vain nous faire entendre  
Que ton cœur de l'Amour ne peut  
être agité.

Timante

# GALANT. 121

Timanté te dément, il n'a pû s'en  
défendre,

Luy, que l'on entendoit déclamer  
chaque jour

Contre les charmes de l'Amour ;

Luy, qui ne put souffrir qu'on parlât  
de tendresse,

Dont le cœur s'allarmoit au seul nom  
de Maïstresse,

Par un caprice tout nouveau

Il a donné dans le panneau,

Et comme un autre Alcide aux pieds  
de son Omphale, [ ravale.

A se rendre à l'Amour son ame se

Mais penser que son cœur se fust ren-  
du d'abord,

Seroit luy faire trop de tort.

L'Amour depuis longtemps médita  
sa conquête ;

Pour en venir à bout il fit plus d'un  
effort,

*Mars 1700.*

L -

# 122 MERCURE

Et ce cœur fut battu de plus d'une  
 tempeste.

Vertu, politique, raison,  
 Honte, devoir, profession,  
 Tout conspiroit contre ta flamme.  
 Atteint du premier coup, il voit la  
 Verité.  
 Elle porte l'effroy jusqu'au fond de  
 son ame;  
 Elle, qui n'est pour luy que douceur,  
 que bonté,  
 N'a pour luy que mépris, n'a pour luy  
 que netté,  
 Et dans l'ardeur qui la transporte  
 Elle luy parle de la sorte.  
 Je ne puis plus souffrir ton infidélité.  
 Tu me dois ta vertu, tu me dois ta  
 sagesse,  
 Mes tendres soins t'ont élevé,  
 Et tu méconnois ta Maîtresse  
 Quand ton bonheur est achevé.

# GALANT. 123

Ingrat Enfant, indigne Eleve,  
Puisque tu veux me quitter en ce  
jour,

Je veux te quitter à mon tour;  
Que sans égard pour moy ton lâche  
cœur acheve

Le triomphe de son amour.

Un reproche si juste allarma fort  
Timante,

D'un remords violent son cœur fut  
combattu;

Il se plaint, il soupire, il pleure, il se  
tourmente,

Mais un reste de sa vertu,

Qui paroïssoit presque mourante  
Sçeut relever son courage ab-  
battu.

Sa passion naissante est presque suffo-  
quée;

La Verité luy désille les yeux,

Et sa raison moins offusquée

L ij

# 124 MERCURE

De son flambeau l'éclaire mieux.  
Plus tranquille, il paroist échappé du  
naufnage.

Fy de l'Amour, dit-il, ce n'est qu'un  
esclavage.

Mes yeux ne craignent plus son fu-  
neste bandeau ;

Il ne troublera plus mon cœur, ny  
mon cerveau. [ ge :

Je sens de mon esprit dissiper le nua-  
Moy qui ne puis souffrir ces jeunes  
libertins

Dont les cœurs corrompus, dont les  
esprits malins,

Esclaves du libertinage,

Passent le temps du plus bel âge,

A suivre le torrent de leurs folles  
amours,

Irois-je d'une ame inégale

Singe d'un jeune homme, le suivre dans  
son cours ?

Démentirois je la Morale

Que je répans dans mes discours ?

A quoy bon cestrefors d'une antique  
sagesse ?

A quoy bon cet amas des plus rares  
talens ?

Si j'avois le malheur de fouiller mes  
vieux ans

Par les plaisirs honteux qui perdent  
la Jeunesse.

Moy, qui de la Vertu cultivoslies  
moissons,

Moy, qui portois les cœurs à luy  
bastir des Temples,

Pourrois-je à cinquante ans par mes  
mauvais exemples,

Corrompre tout le fruit de mes bon-  
nes leçons ?

Eh, que diroient ces hommes sa-  
ges,

Qui m'honorent de leurs suffrages ?

L iij

# 126 MERCURE

Ou devenus mes ennemis

Ils condamneroient mon captice ;

Où dans le même précipice

Ma chute entraîneroit ces fidelles  
Amis.

Quelle seroit la raillerie

De tant de jeunes étourdis,

Qui traînez en enfor par l'Amour  
en furie.

De ses fausses douceurs, se font un  
Paradis ?

Est-ce là, diroient-ils, ce Timante  
severe,

Qui fit toujours profession

De la vertu la plus austere ?

Esclave de l'Amour, il suit sa passion

O Ciel, luy qui par tout prêchoit la  
continence,

Peut-il s'abandonner à cette extra-  
vagance ?

Il a beau nous traiter de fous ;

Il est cent fois plus fou que nous.  
Il veut de la vertu nous enseigner la  
sage route;

Mais égaré dans son chemin  
A la vertu luy-même il a fait banque-  
routte.

Quelle honte pour moy ! quel mal-  
heur ! quel chagrin !

Ah, j'aime mieux cesser de vivre  
Que trahir la vertu, que cesser de la  
suivre.

Empêchons les de murmurer,  
Gardons-nous de nous égarer  
Et du plaisir de nostre étude  
Reprenons la douce habitude.  
Inutiles raisonnemens !

Vains projets & discours frivoles !  
Peu ferme dans ses sentimens  
L'homme n'a trop souvent que de  
vaines paroles :

Il faut l'attendre aux actions

# 328 MERCURE

Lorsque l'on veut le bien conno-  
ire,  
A nos yeux, tel qu'il est, elles le font  
paroître,

Et nous peignent ses passions. A

Voilà la règle la plus sûre :

Pour en juger solidement,

Tout le reste n'est qu'imposture.

Où l'esprit se prévient, ou l'esprit se  
dément,

Et lorsque l'un suit la droiture

L'autre presque toujours est dans l'é-  
garement.

Timante nous fournit une preuve  
certaine

De cette triste vérité.

Il condamne l'Amour, il veut rom-  
pre sa chaîne,

Et ne peut accomplir ce qu'il a pro-  
jetté.

C'est inutilement que sa raison s'ex-  
plique,

Son cœur est déjà pris,  
Et sa vertu philosophique  
Ne sçauroit triompher des charmes  
de Cloris,

L'Amour sçut l'engager à revoir la  
Coquette;

Timante plus touché l'apperçoit &  
s'arreste.

Interdit & dans l'embarras  
Il avance, il recule, il aime, il n'aime  
pas;

Son cœur voudroit tenir sa passion  
secrete,

Il fait tous ses efforts pour contrain-  
dre son feu:

Mais sa langue trop indiscrete  
Ne sçauroit plus longtemps en diffe-  
rer l'aveu.

Belle Cloris, dit-il, croyez que je  
vous aime,

Que je ne vois rien sous les Cieux

# 130 MERCURE

De plus aimable que vos yeux.

Quel seroit mon bonheur, si vous  
m'aimiez de même ?

Timante, dit Cloris, ne me jouez-  
vous pas ?

Eh, quand j'aurois assez d'appas

Pour esperer vostre conquête,

Vostre cocur vers l'Amour ne scau-  
roit faire un pas

Et je ne suis pas assez beste

Pour croire qu'à ce point il puisse  
s'oublier.

Il est trop entesté de la Philosophie.

Je vous aime, dit-il, & veux le pu-  
blier.

Cloris, mal à propos vostre ame se  
désie.

Mon amour est sans fard, & n'est  
pas indiscret,

Souffrez qu'en ce moment il sorte  
du secret,

# GALANT. 131

Son silence trop long est un poids  
qui m'accable [aimable.

En parle qui voudra, vous estes foudra.

*Ergo*, sans en rougir mon coeur peut  
vous aimer.

Si vostre coeur est équitable  
Il doit comme le mien se laisser en-  
flamer,

Notre sort doit estre semblable,  
Et vous devez brusler pour moy ;  
Mais d'une flame aussi durable  
Que l'Amour dont je suy la loy.

Timante, dit Cloris, vostre raison  
s'égare.

Moy, je dois vous aimer, & souffrir  
vostre amour ?

J'aimerois mieux perdre le jour.  
Vostre arrest, dit Timante, est un  
peu trop barbare,

Je vous le prouveray, mais trop so-  
lidement,

132 **MERCURE**

Si vous voulez, Cloris, m'écouter  
un moment.

Logique,

Je n'ay pas oublié mes regles de Log-

Ny la forme Sillogistique,

Soit *Baroco* soit *Barbara*

Vous choisirez, Cloris, celle qu'il  
vous plaira.

Pour moy ce n'est pas une peine,  
Et je vous prouvetay de toutes les  
façons.

Que si vous ne m'aimez, vous estes  
inhumaine.

Je n'entens rien, dit-elle, à ces arabes  
noms.

Eh quelle fureur vous transporte ?  
Fait on l'amour de cette sorte ?

Au lieu d'ardens soupirs, au lieu de  
complimens

Vous me poussez des argumens.

Timante, à mon avis si vostre  
coeur se fie,

# GALANT. 133

Vous ne quitterez pas vostre Philo-  
sophie,

Je ne veux rien vous déguiser,  
Les plaisirs de l'Amour ne sont pas  
vostre affaire,

Vous n'avez pas le don de plaire

Vous ne sçavez qu'ergotiler.

Vos manieres sont si bizarres

Que je ne puis les supporter :

Et vos termes sont si barbares

Que je ne puis les écouter.

Vous ne sçauriez toucher le coeur  
d'une Maistresse.

Desabusez-vous sur ce point :

Il faut pour réussir certaine politesse

Que le College n'apprend point.

C'est dans un cercle près des Bel-

les

Que l'on en trouve les mode-

les ;

C'est dans l'usage de la Cour

# 134 MERCURE

Qu'un coeur se forme pour l'A-  
mour ;

Et ce n'est pas dans quelque livre

Qu'un galant homme apprend à  
vivre ,

Je ne sçay quel dessein vostre coeur  
a sur moy ;

Mais si vous espérez de recevoir ma  
foy ,

Quittez un espoir si frivole.

Vos discours impolis déplaisent à  
mon coeur

Je ne sçaurois souffrir qu'un Pedant  
me cajole.

O le dégoûtant cajoleur !

Timante fort surpris d'entendre ce  
langage ,

Reprit tout son air sombre & son  
humeur sauvage ,

Et sans prendre congé brusquement  
la quitta.

# GALANT. 135

Rentré dans son logis sa douleur  
éclata.

Son cœur trop las de se contrain-  
dre,

Dés qu'il se trouva seul, commença  
de se plaindre;

Mais cette torrent de pleurs qui cou-  
la de ses yeux.

Loin d'éteindre son feu, fait qu'il en  
brûle mieux.

En vain à son secours il appelle la  
haine :

Pour se vanger de l'inhumaine  
Malgré tant de rigueurs, malgré tant  
de mépris,

Il aime toujours sa Cloris,

Et de la Coquette rusée

Il est la fable & la risée.

Esprits forts qui bravez l'Amour,

Desabusez-vous en ce jour.

Ne le traitez plus de foiblesse,

# 136 MERCURE

Timante pour le vaincre eut trop  
peu de sagesse ,

Vos coeurs comme le sien gémiront  
à leur tour.

La plus saine Philosophie ,  
Quand l'Amour le prétend , dége-  
nere en folie ;

Et cet autre Zenon , par son déve-  
nement ,

Nous le prouve trop clairement.

Cet Ouvrage est de M<sup>r</sup>  
Dader , qui a fait aussi ce Ma-  
drigal.

A MADEMOISELLE D. S.  
 EN LUY ENVOYANT  
 un Bouquet.

*Allez, charmantes fleurs, allez trouver Silvie.*

*Dites luy que mon cœur touché de ses appas,*

*Ne pourroit plus aimer la vie,  
 Si j'avois le malheur de ne luy  
 plaire pas.*

*Elle merite vostre hommage ;  
 Ne differez donc plus, expliquez  
 vous si bien,*

*Qu'elle approuve vostre langage,*

*Mars 1700.*

*Mi*

# 138 MERCURE

*Et que son cœur réponde au  
mien.*

Le 25. du mois de Janvier dernier, on fit à Stockholm, Capitale de Suede, une grande Mascarade, dont je vais vous faire le détail dans les mêmes termes que la Relation m'en a esté envoyée. Cette Mascarade estoit composée de Nations Asiaticques, Affriquaines, & de quelques unes Européennes. Les habillemens estoient magnifiques & bien entendus. Chacun s'estoit piqué de briller

dans le caractere où il se rencontroit par le sort des billets qu'on avoit tirez trois semaines auparavant. La Salle où l'on devoit souper & danser, estoit une Rotonde, dans le milieu de laquelle il y avoit une table ronde & évuidée au centre. Il y avoit une autre grande table qui regnoit autour de la Salle, accompagnée du costé du mur d'un banc, où estoient assis ceux qui soupoient; de l'autre costé, d'un gradin & d'un banc, sur lequel estoient placez des Termes d'hommes & de Femmes, de

# 140 MERCURE

dix pieds de haut, dorez & bronzez, tous diversement drapés, les hommes de gaze d'or, & les Dames de gaze verdâtre, bordée & attachée avec des galons d'or. Ces Termes, derrière chacun desquels l'on avoit pratiqué un petit buffet, soutenoient un balcon, qui entouroit la Salle, & douze Pagodes assises sur de riches carreaux, dont les habillemens diversifiez estoient de gaze blanche, & d'autres étofes legeres brodées d'or & d'argent. Ce balcon, qui estoit orné de douze riches tapis de

# GALANT. 141

velours bleu, brodéz d'or, servit pour une partie des Masques à voir souper les autres, & pendant le Bal il fut rempli de differens Spectateurs qui n'estoient pas venus pour danser.

Ce qu'il y avoit de mieux imaginé, estoit le Plafond de la Salle, qui estoit en forme de pavillon peint à la Chinoise, avec des figures & des ornemens grotesques. partie de couleur, & partie rehausséz d'or, le tout sur un satin de la Chine blanc, avec une haute & riche crépine d'une

## 142 MERCURE

invention particuliere. Le tour de ce pavillon, par le moyen d'un contrepoids, se baïssoit & se haïssoit quand on le vouloit. Rien ne pouvoit estre plus divertissant, & plus convenable au caractere de la Feste que la singularité de cette invention.

Il y avoit une autre machine. C'estoit une espece de pyramide de glaces, suspenduë au milieu de la Salle. Sur chacun de ses étages la réverbération de chaque bougie estoit trois fois reïterée, au moyen de quoy, comme aussi par une

## **GALANT. 143**

ouverture que l'on avoit faite derriere la rose du pavillon, la Salle se trouvoit parfaitement éclairée sans aucune fumée. Derriere les Guaines ou Termes, il y avoit des bougies au haut des petits buffets, pour empêcher que les Termes ne portassent ombre sur les personnes assises à table derriere ces Termes. Il y avoit vingt-quatre glaces à bordures dorées entre ces Termes, attachées au mur, sur lesquelles les lumieres du grand Lustre, & celles des douze buffets faisoient d'autant plus

## 144 MERCURE

d'effet, que les réverberations se réunissoient au centre de la Salle.

L'on commença à s'assembler sur le soir dans un Hostel attenant le Palais Royal, où les Masques se rendirent en differens appartemens. Depuis cet Hostel, jusqu'au Palais la marche que l'on avoit à faire estoit de trois cens pas. Il y avoit une barriere couverte de drap bleu, tant sur le pavé que l'on avoit relevé, & couvert de charpente, que sur les deux appuis. Les deux costez en estoient bordez de Gardes  
avec

# GALANT. 145

avec des flambeaux & des armes; dans la cour du Palais il y avoit des bancs relevez des deux costez pour les Spectateurs.

La marche commença par cinquante Masques, chaque homme conduisant sa Dame, précédé de Timbales & de Trompettes, avec un pareil nombre de masques, parmi lesquels la Reine, leurs Altesses Royales, & les Princesses de Meckelbourg, suivies de trente-quatre petits Mores, tous semblables, la plupart Pages de la Cour, & placez

*Mars 1700.*

N

## 146 MERCURE

en cet endroit de la marche pour éviter la confusion dans la Salle, où ils devoient servir à table. Après eux marchoient encore huit Hautbois travestis, qui precedoient cinquante-deux Masques, parmy lesquels estoient le Roy, & Son Altesse le Duc de Holstein, suivis d'une Troupe de petites Egyptiennes, dont une partie portoit les jupes traînantes. Deux cens masques que le hazard avoit assemblez fermoient cette marche.

Les Violons au nombre de trente-quatre, donnerent un

## GALANT. 147

agréable concert dans la première grande Salle , au travers de laquelle la marche passa. Les premiers cent masques ayant fait le tour de la Salle ronde , & estant sortis par une autre porte , y revinrent en se rangeant en haye pour les cent autres qui les suivoient , lesquels estant entrés dans la même Salle ronde , trouvèrent la table servie , & y prirent aussi tost leurs places. A la table du milieu il y avoit des deux costez quarante-deux personnes assises , & à celle qui regnoit autour de la

N ij

Salle, il y en avoit soixante. Tout ce qui devoit estre au Souper estant dans la Salle, les ouvertures qui servoient d'entrées, furent fermées, & le cercle de la table continué sans interruption.

Aprés avoir resté environ une heure & demie à table, l'on passa dans les autres Salles du Palais, que l'on trouva remplies de marques de la Ville qui dansoient. Cependant on detervit, & les tables furent ôtées dans la Salle ronde. L'on y laissa seulement les bancs qui accompagnoient la grande

table , qui estoient couverts de grands carreaux de damas bleu , à frange d'or. La teneur de la Salle dans les entredeux des glaces , estoit du même damas , lequel estant uni faisoit un fond convenable par son opposition à la diversité des couleurs des masques. Le Bal y commença par les branles. La place du milieu fut toujours conservée vuide , de sorte que les Danseurs ne s'y trouvèrent point incommodés , & l'on examinoit à loisir l'air & le déguisement d'un chacun. L'on continua

# 150 MERCURE

jusqu'au lendemain que l'Aurore dispersa la Feste, qui réussit au contentement de tout le monde.

Comme on ne parle presque plus presentement que de Lotteries, je croy que vous trouverez cette Lettre de Saison. Elle est de M<sup>r</sup> de Vertron, Academicien de l'Academie Royale d'Arles & des *Ricovrati* de Padouë.

A MADEMOISELLE DEL.

**V**ous avez raison, Mademoiselle, de croire que

les Bœtes de Lotterie ne sont pas semblables à celle de l'ancienne Pandore, d'où sortoient tous les malheurs : mais pour moy je crôy, sans craindre d'estre aceusé de superstition, qu'il en est de nous comme des jours; qu'il y en a d'heureux & de malheureux. Persuadé que je suis de cette verité par une longue & facheuse experience, je n'ay pas jugé à propos de mettre à la Lotterie de l'Hôpital general sous mon nom, où il se rencontre deux R, lettre fatale dans l'opinion de quelques-

N iij

152 **MERCURE**

uns. Cependant, à la sollicitation de plusieurs personnes de mes Amis, & pour suivre vôtre exemple, Mademoiselle, j'ay enfin risqué deux Louis d'or, & ay fait remplir les numero de deux Vers. Le premier est.

*Avec un seul Louis je puis payer  
mes dettes.*

Le second vous plaira, sans doute, davantage, & parce qu'il m'a plu aussi, je l'ay accompagné de trois autres, qui tous ensemble font un Quatrain. Le voicy.

*J'attends tout de Louis, & rien  
de la Fortune,*

*Elle a sçu me pousser à bout.*

*Elle est aveugle, & luy, voit  
tout;*

*La bonté, la justice, en mon Roy  
ne font qu'une.*

Pour ces deux Billers, j'ay  
choisi l'un des Directeurs qui,  
comme vous sçavez, en font  
la distribution; c'est M<sup>r</sup> Col-  
lin.

*Peut estre que sa main me portera  
bonheur.*

Vous pouvez faire, Made-  
moiselle, quand il vous plaira,  
celuy d'un galant homme.

# 154 MERCURE

Vous êtes belle, jeune, riche,  
&c. Si j'ay le gros Lot, je vous  
promets de vous le porter,  
pour en disposer, comme de  
la personne qui est déjà par  
avance toute à vous.

*Eh bien ! si vous l'avez en ferez-  
vous de même ?*

*Vous pouvez dès ce jour commen-  
cer mon bonheur ;*

*En attendant ce Lot, dites moy,  
je vous aime,*

*Gagner des Lots vaut moins que  
gagner vostre cœur.*

Pour vous plaire, Made-  
moiselle, j'ay remp'y sur la  
Lotterie, qui est le sujet que

# GALANT. 155

vous avez proposé, vos Bouts-  
rimez, l'Amour qui fait tou-  
jours des merveilles & des mé-  
tamorphoses m'a fait devenir  
Poète. J'ay tâché de represen-  
ter l'estat de mon cœur & de  
ma fortunē dans ce Sonnet  
que je vous envoie par le  
Porteur de vos mimes.

*Tout beau, me direz vous, c'est-  
là le coup d'un Maistre.*

*Si je ne le suis pas, je veux tenter  
de l'estre;*

*Ma Belle, en attendant le bonnet  
de Docteur,*

*Je suis vostre Disciple, & vostre  
Serviteur.*

Je vous envoyay dans ma Lettre de Janvier dernier, la Relation de la maladie d'une Fille qui a décriu d'un grand pied dans l'Hôpital de Saint Jacques de Toulouse; mais comme on m'a fait connoître qu'elle n'est pas exacte dans ses circonstances, je vous en envoie une autre plus fidelle, qui est de M<sup>r</sup> Lambert, Docteur en Medecine de la Faculté de Toulouse, & Medecin ordinaire de cet Hôpital. En voicy les termes. Souvenez vous que c'est M<sup>r</sup> Lambert qui parle.

Bernarde d'Armaignac, de la Paroisse de la Daurade à Toulouse, fut placée comme Orpheline à l'Hôpital Saint Joseph de la Grave, le 11. de Novembre 1688. à l'âge de huit ou neuf ans, & en qualité de Malade dans l'Hôtel Dieu de S. Jacques, le 17. Mars 1698. Elle y demeura julqu'au jour de son decés, qui fut le 19. Novembre de la même année.

Lors qu'elle y entra, elle estoit d'une taille mediocre; & y vint à pied, se soutenant sur ses jambes, & son corps faisant tous les mouvemens •

## 158 MERCURE.

ordinaires & naturels, & par consequent les os avoient leur solidité naturelle.

Le jour qu'elle fut reçue dans l'Hostel-Dieu de S. Jacques, comme malade, elle fut attaquée d'une fièvre putride avec de grands redoublemens, resverie; mouvemens convulsifs, langue sèche & noire, & le poux inegal. Elle revint de cette fièvre dans dix huit ou vingt jours, par le secours des remedes, & demeura dans un état assez tranquille pendant environ un • mois; après lequel temps elle

## **VALANT. 159**

fut tourmentée plus d'un mois de suffocations de matrice si cruelles, qu'elle perdoit durant plus de deux fois vingt-quatre heures la connoissance, la parole, la vûe, l'ouïe, & le mouvement, avec une oppression de poitrine si grande, qu'on la crut souvent morte. On ne manqua pas de luy administrer tous les Sacremens, & de luy faire souvent la recommandation de l'ame. Néanmoins elle revint de tous ces accidens contre l'attente de tout le monde par le secours des saignées au pied ;

des sanglues aux hemorides, des potions hystériques, des purgatifs violens, où l'émerique ne fut pas épargné, & par divers autres remedes.

Un mois environ après estre revenuë de ces accidens, elle garda toujourns une petite fièvre accompagnée de redoublemens de temps en temps; & se plaignoit qu'elle s'estoit démis par une chute à l'Hôpital de la Grave, avant que de venir à celuy de Saint Jacques; l'os de la cuisse gauche, & soutint que l'os du femur n'estoit pas remis. Le siar

# GALANT. 161

Larié, Maître Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de S. Jacques, examine cette partie, trouve que l'os n'estoit pas dans la boëtte, tâche de l'y remettre. Cette Fille soutient que l'os n'est pas encore remis, ce qui donna lieu de la faire voir aux sieurs Lapiere & Larié Père, Chirurgiens Jurez, qui trouverent l'os dans la boëtte; mais les ligamens si relâchez par une fluxion de serositez qui les abreuvoient, que l'os ne pouvoit pas estre retenu par son articulation. On luy fit divers remedes, soit topiques pour

*Mars 1700.*

Q

162 **MERCURE**

fortifier ces parties, soit internes pour détourner la fluxion; mais en vain. Bien loin que ces os se raffermist, elle se plaignoit presque chaque jour du déboitement de quelqu'autre; & les Sœurs ne pouvoient pas la toucher pour luy donner le secours nécessaire à ses besoins, qu'elle ne se plaignist qu'on luy cassoit les os; & qu'on les luy démettoit. Enfin, ce qui est inouï, cinq ou six mois avant son décès, il arriva qu'elle n'avoit aucun os aux bras, aux avant-bras, aux mains, aux doigts, aux cuiss.

ses, aux jambes, aux pieds, aux  
doigts, & à toute la longueur  
des vertèbres, qui ne fust dé-  
mis. Si bien que quand on la  
remuoit, ou pour la nettoyer,  
ou pour la changer de place,  
il sembloit qu'on remuast de  
la pâte. Il falloit pour la nour-  
rir luy mettre les alimens dans  
la bouche, & elle ne pouvoit  
les mâcher, s'ils estoient fo-  
lides à cause de la mollesse de  
ses mâchoires. Elle estoit de-  
venue toute voulée & contre-  
faite du derrière & du devant  
du corps. Elle se plaignoit  
souuent d'oppression de poi-

O ij

## 164 MERCURE

trine qui la menaçoit de la mort, de palpitation de cœur, & de douleurs vagues. Elle eut auffi fort souvent à diverses reprises la diarrhée où le cours de ventre, & cinq ou six fois la dysenterie. Elle faignoît bien des fois du nez, & crachoit beaucoup; elle avoit diminué lors de son décès de plus d'un pan & demy de sa taille ordinaire. Il ne faut pas oublier qu'elle n'eut jamais ses mois pendant le séjour qu'elle fit à l'Hôpital Saint Jacques. Cette Fille étoit d'un temperament sanguin & bilieux.

J'eus la curiosité de voir l'ouverture de son cadavre. Le **S<sup>r</sup> Larié**, Maître Chirurgien dudit Hôpital, l'ouvrit. Nous fûmes surpris qu'un rasoir é-moussé séparast les costes plus facilement que les chairs, ce qui nous donnant lieu d'examiner les choses de plus près, nous vîmes que toutes les côtes, tant vraies que fausses, avec l'os sternum & les clavicoles, estoient plus molles que des cartilages.

Les deux omoplates, les clavicales, les os des bras, des

## 166 MERCURE

avant bras, du carpe, du métacarpe, des mains & des phalanges des doigts, soit dans leurs apophyses ou épiphyses, soit dans leur continuation, estoient si mous, que la chair faisait plus de résistance au rasoir émouffé, & on ne trouva aucune moëlle dans ces os, ny aucune cavité, mais tous les os paroissent spongieux, & mous en forme de cire ramollie. Ce qu'on dit d'un bras, ou avant bras, ou d'une main avec les doigts, il en est de même des autres, des vertèbres du col, de l'épine du dos,

& de l'os *sacrum*, en un mot, toutes estoient de la même bonté.

Lors que nous voulûmes ouvrir la teste, nous n'eûmes pas besoin de la scie. Le même soir commença facilement l'ouverture du crane, & il trouva plus de résistance à la peau qu'aux os. Nous achevâmes ensuite avec une mauvaise spatule de séparer le sommet ou le rond du crane du reste des os de la teste. Le diploë estoit confondu avec les deux tables des os, & faisoient ensemble une espee de chair

# 168 MERCURE

baveuse. Le rond du crane separé estoit d'une si grande mollesse, qu'il se plioit comme une cire ramollie.

Les deux os pariétaux, les deux temporaux, le coronal, l'occipital, le sphenoi-  
de, & l'ethmoïde, estoient de la même maniere. Les deux os Zigoma, tous les os des machoires inferieures & sup-  
rieures & du nez, estoient fort spongieux & de la même mollesse. Il n'y avoit que les dents dans leurs alveoles qui avoient conservé leur solidité naturel-  
le ;

le ; & c'estoit sans doute par cette raison que cette Fille ne pouvoit mâcher aucun aliment un peu solide à cause de la mollesse de ses machoires. Ajoutez à cela que toute la chair des gencives estoit corrodée , & même à demy consumée.

Estant descendus aux parties inferieures, l'os isleon, l'os ischium, & l'os pubis, estoient aussi mous que le beurre, & le seul rasoir émoussé sépara sans peine l'os pubis.

Les deux femurs des cuisses estoient de la même mollesse,

*Mars 1700.*

P

# 176 MERCURE

soit dans leurs apophyses, soit dans leur continuation, avec cette difference pourtant entre ces deux os, qu'il y avoit un grand abcès à l'articulation de l'apophyse du femur droit à l'ischion, d'où il coula de la matiere fereuse, purulente & puante; & qu'au milieu de l'os du femur gauche on ne trouva point d'os de la longueur de quatre ou cinq travers de doigt, mais à la place une chair molle, spongieuse & fort rouge de la longueur de quatre ou cinq travers de doigt.

Les deux rotules, les deux tibia, les deux peronez ou petits fociles, les os du tarle, du metatarle, & des phalanges des doigts des pieds estoient auffi de la même molleffe. En un mot, tous les os de son corps, à la reserve des dents, estoient d'une molleffe semblable à celle du beurre ou de la cire ramollie.

Il faut observer que les os des deux omoplates, les deux humerus, les deux cubitus, les deux radius, les os du carpe, du metacarpe, & des phalanges des doigts des

P i

ainsi, les deux femurs, les deux tibia, les deux péronés, avec les os du tarle, du metatarses, & des phalanges des doigts des pieds, estoient débitez, & hors de leur situation naturelle.

Tous les cartilages, les tendons & ligamens de cette fille estoient comme de la bouillie, & toutes les chairs qui estoient fort molles & relâchées, paroissoient comme œdemateuses.

M<sup>r</sup> Lambert qui a donné cette relation au Public, l'a embellie de sçavantes Refle-

xions, dont je vous feray part  
le mois prochain.

Son Altesse Electorale de  
Brandebourg aimant naturel-  
lement les Sciences & les  
Arts, on ne doit point estre  
surpris de sa magnificence  
pour tout ce qui les regarde.  
Je vous ay envoyé la Medaille  
que ce Prince a fait fraper  
pour l'establissement de l'Aca-  
demie des Arts & des Sciences.  
Il en a fait aussi fraper une pour  
l'erection de l'Université de  
Halle; mais comme il ne s'en  
trouvé plus, & que je ne puis

# 174 MERCURE

vous l'envoyer gravée, je vous diray seulement que la surface droite de cette Medaille represente le Buste de Son Altesse Electorale, avec cette legende tirée de Juvenal,

*Respexit tristes hac tempestate  
camenas.*

pour marquer que cette Université a esté fondée au plus fort de la guerre. On voit dans le revers Pegaze ouvrant, comme la Fable le dit, par un coup de pied dans le Mont Helicon, la nouvelle Fontaine Hippocrene, avec ces paroles, *Fama novi fontis.*

# GALANT: 179

Encore que ce corps soit fort parlant de foy-même, il ne laisse pas d'avoir un sens beaucoup plus étendu, en le déterminant sur bien des circonstances. Le mot *fama*, avec la figure de Pegaze, qui en elle-même est un simbole de la Renommée, marque la gloire qui se répandra par tout de cette fondation, jusqu'à attirer à Son Altesse Electorale l'admiration de Pallas & de tous ses Courtisans, des Guerriers & des Sçavans. Et pour le mot de *novi fontis*, il ne spécifie pas seulement fort

P iiiij

distinctement la fondation d'une nouvelle Université, ce qui est très-nécessaire, mais il donne encore à connoître que Son Altesse Electorale en possède d'autres ; à sçavoir celles de Conigsberg, de Francfort & de Duisbourg, & explique par conséquent en peu de mots une si heureuse circonstance de sa grandeur ; outre que ce *Novi fontis*, renferme encore un sens nouveau & particulier par rapport à la Ville de Halle même, soit qu'on regarde les Salines, ou le Collège qu'elle a de tout temps ; car

## GALANT. 177

le Lecteur s'en souvenant est agréablement surpris de voir que ce *Navi* est opposé à *fontibus antiquis*, & trouvera encore par consequent avec plaisir cette singuliere égalité de la Ville avec le Parnasse; sçavoir, que comme le Parnasse avoit déjà une fontaine *Castalis*, & que Pegaze en fit une nouvelle nommée *Hippocrene* sur l'autre sommet, *hujus Bijugi montis*, de même la Ville de Halle avoit esté augmentée d'une nouvelle fontaine, & d'une Université, après avoir possédé longtems

# 178 MERCURE

fontes antiquos, des Salines  
& un College.

Outre la Medaille dont je viens de vous parler, on frapa aussi un Jetton, qui fut jeté parmy le peuple le jour de la dedicace de l'Universié de Halle. On voit sur la face droite de ce Jetton le Chifre de Sa Serenité Electorale, & la gauche represente en raccourcy le revers de la grande Medaille.

On a aussi frapé une Medaille pour Monsieur le Prince Electoral de Brandebourg, afin de faire voir les grandes

# GALANT. 179

esperances que l'on conçoit de la jeunesse de ce Prince. Pour les bien représenter on a choisi un jeune Aiglon, qui de son nid, situé sur un rocher élevé, regarde fixement le Soleil en tournant la teste vers cet Astre, avec ces mots,

*Patrios jam concipis ignes.*

On ne pouvoit représenter ce Prince par aucun symbole qui luy fust plus propre, l'Aigle qui est souvent le symbole des grands Princes, faisant aussi les Armes de Brandebourg & de Prusse. On trouve outre cela la jeunesse représentée

## 180 **MERCURE**

dans la Médaille par celle de l'Aiglon, le lieu de son éducation, c'est à dire le Palais Electoral par le nid; enfin la grandeur & la noblesse de son auguste Maison par l'élevation du rocher.

Cet oiseau n'est pas représenté comme recevant par hazard la lumière du Soleil; mais on lui donne une attitude qui marque un propos délibéré de regarder cet Astre, & qui signifie l'inclination que ce Prince a pour les grandes choses.

On peut aussi concevoir par

là les esperances que donne la jeunesse de ce Prince. Comme les Aiglons en regardant le Soleil prouvent qu'ils ne degenerent point de la vertu des Aigles qui les ont fait naistre; ainsi Monsieur le Prince Electoral donne par son application à imiter les vertus de ses Peres, une parfaite assurance qu'on verra briller en luy l'éclat des vertus heroïques de ses Ancestres.

Le mot *Ignes* dans l'Emistiché latin, en exprimant le naturel des Aigles, signifie aussi une qualité propre à la Mai-

## 182 **MERCURE**

son de Brandebourg, qui, comme on croit, a tiré son nom du naturel ardent & tout de feu du Fondateur Brennus.

Le mot de *Patrie* détermine les feux dont il s'agit dans la Medaille, en disant que ce sont les feux de ses Ancestres, & ce même mot a tant d'énergie, qu'outré cela, il peut estre heureusement appliqué à Son A. E.

Les dispositions heroïques de Monsieur le Prince Electoral, & les esperances qu'elles font naistre ne pouvoient gue-

te estre appliquées plus modestement, ny d'une maniere qui convinst mieux au sujet, que par ces mots *jam concipit*, car on n'envisage pas encore les dispositions, comme une perfection entiere, mais on les considere telles que ce Prince les possède aujourd'huy, & comme des acheminemens à une parfaite imitation des vertus de ses Ancestres.

C'est ce que le mot de *con-*  
*cipit* exprime fort bien. Les Latins ont accoûtumé de se servir de ce terme lors qu'il

s'agit de l'esperance. Ainsi ce mot en parlant des feux que conçoit le jeune Prince dont je vous parle , fait aussi sentir l'esperance que la Cour de Brandebourg conçoit de ses inclinations heroïques. Ce Prince en est en partie redevable à M<sup>r</sup> le Comte de Donna , son Gouverneur , Ministre d'Etat & Lieutenant General des Armées de Sa Serenité Electorale de Brandebourg. Jamais homme n'a esté plus capable de l'instruire , sur tout ce qui regarde la guerre , & le gouvernement de l'Etat , & il

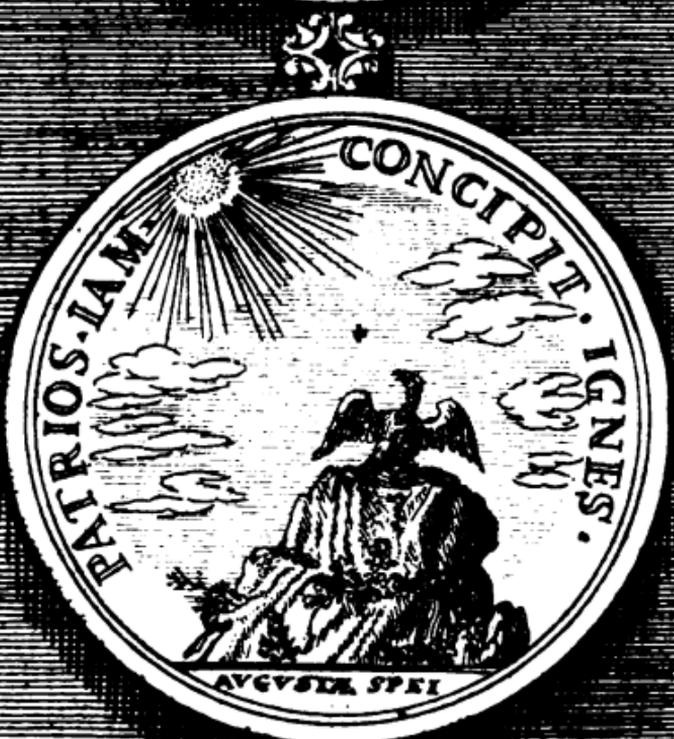
y a si bien réüssi jusqu'à présent que ce Prince fait à juste titre, l'esperance & les delices de tout le Brandebourg. On lit ces mots dans l'Exergue de la Medaille qui le regarde, *Augusta Spei* que les Anciens appliquoient autrefois aux Princes destinez à succeder à leurs Empereurs, ce qui donne à cette Medaille un air d'Antique, & représente de plus fort exactement tout ce qu'on peut exiger dans un symbole, de Monsieur le Prince Electoral Brandebourg. Ces Medailles

Mars 1700.

Q

ainsi que celle que je fis gravée  
 ver le mois passé, sont du même  
 me M<sup>r</sup> de Besser dont je vous  
 ay déjà parlé, & dont la modestie  
 ne sçauroit souffrir aucuns  
 éloges.

On a aussi frappé une  
 Medaille pour Madame Ele-  
 ctrice de Brandebourg. Elle  
 est de l'invention de M<sup>r</sup> Spän-  
 heim, Envoyé de Son Altesse  
 Electorale à la Cour de Fran-  
 ce. Le Buste de cette Princesse  
 est d'un costé, & elle y paroît  
 de l'autre accompagnée d'un  
 petit Amour. On y lit les pa-  
 roles suivantes :





*In una sede moransur, Majestas,  
& Amor.*

On ne peut regarder cette belle Princesse sans y remarquer tout ce qu'une douce majesté a de plus éblouissant, & tout ce que l'Amour a de plus piquant. Ainsi cette Princesse estant sur son Trône, on peut dire que l'Amour & la majesté le remplissent en même temps.

Je devrois vous parler encore d'une autre Medaille frappée à Berlin, dont le Sçavant M<sup>r</sup> de Cramer est l'Auteur. Elle a esté faite, ainsi que celle

Qij

## 188 MERCURE

dont je vous ay déjà parlé pour l'érection de l'Université de Halle; & fait connoître que cette Université a esté fondée pendant la guerre, ce qui est fort glorieux pour Son A. Electorale de Brandebourg, & ce qui fait voir que ce Prince a travaillé au bien de ses Sujets, dans un temps où les Souverains doivent plustost demander que donner à leurs Sujets.

Le Samedi 13. de ce mois la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris,

fit celebrer un Service solemnel, pour feu M' le Chancelier Boucherat, comme Protecteur des Lettres & des Sciences, dans l'Eglise des Peres de la Redemption des Captifs, appelez communement Mathurins. Elle estoit renduë de drap noir jusqu'aux voutes, avec une representation élevée sur une estrade de plusieurs degrez, & entourée de quantité de cierges aux Armes de Boucherat, le tout sous un haut Dais suspendu. M' le General de l'Ordre celebra la Messe, qui fut réponduë par

# 190 MERCURE

un Chœur des meilleurs Musiciens, sous la conduite de M<sup>r</sup> Campra, Chanoine de Saint Jean le Rond, & Maître de la Musique de Nôtre Dame. Les Parens de feu M<sup>r</sup> le Chancelier s'y trouvèrent, avec un grand nombre de Personnes de Qualité.

Dame Suzanne de Beaudéan de Parabere, Fille aînée du Comte de Neüillyan, Gouverneur de Niort, & Veuve de Philippe de Montaut de Benac, Duc de Navailles, Maréchal de France, Chevalier

## GALANT. 191

des Ordres du Roy, mourut le 15. du mois passé, âgée de soixante & quatorze ans, après avoir fort longtems souffert d'une hydropisie formée. Sa vertu parut dans sa violente maladie, & sa fermeté à s'estre toujours attenduë de mourir, après s'estre munie de tous les Sacremens qu'elle demanda sans aucun danger pressant, & qu'elle reçut avec une édification exemplaire. Elle avoit esté Dame d'honneur de la Reine, & avoit eu de son Mariage feu M<sup>r</sup> le Marquis de Montaut, mort sans alliance :

192 **MERCURE**

feuë Madame l'Abbesse de  
Sainte Croix de Poitiers; Ma-  
dame l'Abbesse de la Saussaye;  
Françoise de Montaut de Bè-  
nac, Veuve de Charles de Lör-  
raine, Duc d'Elbeuf, Pair de  
France, Gouverneur de Picar-  
die, dont elle a deux Princef-  
ses; feuë N. de Montaut de  
Benac, Veuve de feu M<sup>r</sup> le  
Marquis de Rothelin, Ensei-  
gne des Gend'armes de la Gar-  
de du Roy, mort des blessu-  
res reçues au Combat de Leu-  
ze; & N. de Montaut de Be-  
nac, mariée à M<sup>r</sup> le Marquis  
de Pompadour & de Laurières,  
Seneschal

# GALANT. 193

Seneschal de Perigord. Feuë  
Madame de Rothelin a laissé  
M<sup>r</sup> le Marquis de Rothelin,  
Colonel du Regiment d'Ar-  
tois, Alexandre d'Orleans de  
Rothelin, & deux Filles, dont  
l'une a époulé Charles Martel,  
Comte de Clere, Fils de feu  
M<sup>r</sup> de Comte de Clere, Che-  
valier des Ordres du Roy, &  
l'autre a esté mariée à M<sup>r</sup> le  
Marquis de Briquemaut.

La Terre & Vallée de Beau-  
dean dans les Monts Pirences  
en Bigorre, a donné le nom à  
la Maison de Beaudean, que  
l'on tient estre issue de la race

*Mars 1700.*

R

des anciens Rois de Navarre.  
La Branche aînée de la Maison de Beaudean, est tombée dans celle de Momas, une des plus anciennes de Bearn. La puisnée qui est celle de Parabere, s'est continuée. Simon de Beaudean, S<sup>r</sup> de Parabere & d'Aux, Conseigneur de Rabasteins, Senechal de Bigorre, eut de Françoise de Momas sa Femme, Arnaud Guilles de Beaudean, Seigneur de Parabere, Conseigneur de la Ville de Rabasteins, Fils puisné, qui épousa Christine d'Andoins, dont il eut Louis de Beaudean, Seigneur de Para-

berre, Colonel d'un Régiment d'Infanterie au service des Rois de Navarre, & tué au Siege de Pampelune, ceux de cette Maison ayant toujours esté attachez aux Rois de Navarre, qui leur faisoient l'honneur de les traiter de Cousins, en leur écrivant. Il laissa de Catherine du Four Bernard de Beaudean, Seigneur de Parabere, qui de Jeanne de Caulios, dont les deux Freres furent tuez au siege de Metz en 1552. eut Pierre de Beaudean & Jean de Beaudean. Pierre de Beaudean, Seigneur

R. ij

## 196 MERCURE

de Parabere , Gouverneur de Beaucaire , homme d'un mérite singulier , fut assassiné à Beaucaire. Un Historien de ce temps-là rapporte les motifs de cette action , & la manière dont elle se passa. Il ne fut point marié. Jean de Beaudéan , Comte de Parabere , Marquis de la Mothe-Sainte-Heraie , Seigneur de S. Sauran & de Roche , Chastelain de la Roche Rufin , de Salles & de Fougerai , Lieutenant General des Armées du Roy , & seul Lieutenant general du haut & bas Poitou , fut toujours fidèlement attaché au Roy Hen-

# GALANT. 197

ry IV. qu'il servit dans toutes les expéditions. Il fut honoré de la bienveillance de ce Prince, qui luy donna les deux Lieutenances generales de la Province de Poitou, qui furent réunies en sa personne, ayant esté séparées jusqu'à luy, comme elles l'ont encore esté depuis. Il mourut dans un âge fort avancé, peu de temps après s'estre fait Catholique, & avoir esté nommé Maréchal de France par Brevet de Sa Majesté. Il fut marié avec Louise de Giliers, Veuve de François de Sainte-Maure de

R. iij

Montausier, dont elle avoit  
eu Leon de Sainte-Maure, Pe-  
re de Charles de Sainte-Maure,  
Duc de Montausier, Pair de  
France, Gouverneur de Mon-  
seigneur le Dauphin. Du ma-  
riage de Jean de Beaudean,  
Comte de Parabere, avec  
Louise de Giliers, nâquirent  
Henry de Beaudean, Comte  
de Parabere, & Charles de  
Beaudean, Comte de Neuil-  
lan. Henry de Beaudean,  
Comte de Parabere, Cheva-  
lier des Ordres du Roy, mar-  
quis de la Mothe Sainte He-  
raie, Baron de Pardeilhan,  
Seigneur de Castelnau, d'Eau,

**Z**an, de la Fortelle, & de Roche, Gouverneur de Poitou, Lieutenant general des Provinces & Pays d'Angoumois, de Xaintonge, Aunis & la Rochelle, Gouverneur des Villes & Citadelles de Cognac, d'Eauzan & de Manciet, fut marié à Catherine de Pardeilhan-d'Armagnac, Fille & heritiere de François Jean-Charles de Pardeilhan d'Armagnac, Comte, Seigneur de Danjas, Baron de Pardeilhan, Seigneur de Castelnau d'Eauzan, de la Fortelle, de Nefle-la-Gilberde, de Villeberde, &

R iij

## 200 MERCURE

de la Barrere, Capitaine de cinquante hommes d'armes des Ordonnances du Roy, Conseiller en ses Conseils d'Etat & Priyé, Mestre de Camp du Regiment de Guienne, Gouverneur d'Eauze & de Manciet, pays d'Eauzan, bas Armagnac, & Rivierre basse, & de Jeanne de Monceaux de Tignonville, Dame d'honneur de Madame la Duchesse de Bar, Sœur unique du Roy Henry I V.

Catherine de Pardeilhant d'Armagnac, Femme de Henry de Beaudean, Comte de

## GALANT. 201

Parabere, a esté la dernière de la Maison d'Armagnac, issuë des anciens Ducs de Gascogne. Cette branche portoit le nom de Pardeilhan avec celui d'Armagnac, suivant la convention du Contrat de Mariage de Roger d'Armagnac avec Sclarmonde, Fille & heritiere de Bertrand Baron de Pardheilhan, & de Sibore, Vicomtesse de Julliac. Roger d'Armagnac estoit fils puisné de Gaston d'Armagnac, Viomte de Fezensaguet, & de Valpurgé de Rhodéz, & Petit fils de Geraud Comte

## 202 MERCURE

d'Armagnac , & de Mothe de  
Bearn.

Du mariage de Henry de  
Beudean , Comte de Parabe-  
re, & de Catherine de Pardeil-  
han, nâquirent Jean de Beau-  
dean , Comte de Parabere ,  
Marquis de la Mothe Saint-  
Heraye , Premier Baron d'Ar-  
magnac , Baron de Montaut,  
de Pardeilhan , & de Gram-  
mont , Lieutenant General du  
Haut Poitou , mort le 12 Mars  
1695 sans enfans , d'Henriette  
de Voifins de Montaut , sa  
premiere Femme , ny de Fran-  
çoise de Sancerre , qu'il avoit

# GALANT. 203

époufée en fécondes Noces ;  
Alexandre de Baudean , Com-  
te de Pardeilhan , a continué  
la Pofterité. Philippe de Beau-  
dean , Chevalier de l'Ordre  
de Saint Jean de Jerufalem ;  
tué au Combat de Retime ,  
dans le Bataillon de Malte , au  
fecours des Venitiens. Cefar  
de Baudean , Abbé de Saint  
Vincent de Mets , de la Reole  
en Bigorre , & de Noyers ,  
mort Charles Louïs de Beau-  
dean , mort fans alliance. A-  
chille , Chevalier de Malte ,  
mort. Henry , Capitaine de  
Cavalerie dans le Regiment

## 204 MERCURE

Mestre de Camp general ;  
mort sans alliance. Louïse de  
Beaudean , mariée à David ;  
Comte de Souillac , Marquis  
d'Alerac , & de Castelnau-  
d'Eauzan , Seigneur de Rouffi-  
gnac , issu des Comtes de Tu-  
renne & de Quercy , sortis de  
même tige que W:fréd Com-  
te de Bourges , duquel ma-  
riage vinrent Madeleine de  
Souillac , mariée à Louis de  
Narbonne , Comte de Cler-  
mont , dont elle n'a laissé qu'  
une Fille , & Jacques Louïs de  
Souillac , marié à Rose de Pu-  
jol , dont il a laissé Jacques.

# GALANT. 205

Joseph - Auguste , Marquis  
d'Alerac , & de Castellau-  
d'Eaulan , Baron de Caixon ,  
& Louise de Souillac , morte  
en 1686. sans avoir este ma-  
rieé. Catherine Berenice de  
de Beaudean , mariée à Louis  
Bouchard d'Aubeterre , Mar-  
quis de Saint Martin , Sei-  
gneur de Solles , issu d'un Puif-  
né des Vicomtes d'Aubeterre,  
descendus de Seigneurs de  
l'Isle Bouchard , dont elle eut  
Henriette Bouchard d'Aube-  
terre , mariée à Louis d'Espar-  
bez de Luffan , Marquis d'Au-  
beterre , Charlotte de Beau-

dean, Abbessé de la mothe, & Catherine Religieuse à la mothe.

Alexandre de Beaudean, Comte de Pardeilhan & de Parabere, Baron du petit Château de Vourans, Seigneur de la Rouffeliere - Rouhault, d'Antigni, de Bazoges, & de la Fosse, Lieutenant General des Armées du Roy, & cy-devant Lieutenant general dans le Bas Poitou, a époulé Jeanne - Therese de Mayaud, dont il a eu Jean - Henry de Beaudean, Comte de Parabere, Capitaine de Cavalerie

dans le Regiment du Roy,  
mort à Namur en Decembre  
1692. Cesar - Alexandre de  
Beaudean, Comte de Parabe-  
re, à present Capitaine de Cas-  
valerie dans le Regiment du  
Roy, Alexandre de Beaudean,  
dit le Chevalier de Parabere,  
Henry de Beaudean, Scharz-  
monde de Beaudean, Reli-  
gieuse Ordre de Fontevraud,  
au Convent de Cerifiers ;  
Henriette Dorothée de Beau-  
dean, & Marie de Beaudean,  
Religieuses à Sainte Croix de  
Poitiers, & Jeanne - Therese,  
Religieuse à Cerifiers.

## 208 MERCURE

Charles de Beaudean, Comte de Neüllan, Seigneur de Saint Sauran, la Roche-Ruffin, Sainte Souline, & des moulières, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé, Capitaine de Cinquante hommes des Ordonnances, Gouverneur de la Ville & Château de Niort, fils puîné de Jean de Braudean, Comte de Parabere & de Louise de Giliers, épousa Françoise de Tiraqueau, Veuve de N. du Pui du Fou, Seigneur de la Severie, dont elle avoit eu Françoise du Pui du Fou, mariée à

# GALANT. 209

Hilaire, Marquis de Laval de  
Lezay, Aîné de la maison de  
Laval, dont elle ne laissa point  
d'enfans. Du mariage de Char-  
les de Beaudean, & de François-  
se Tiraqueau, vinrent Charles  
de Beaudean, Gouverneur de  
Niort, tué à la Bataille de  
Lens Capitaine de Cavalerie,  
sans avoir esté marié, Susanne  
de Beaudean, Duchesse de  
Navailles qui vient de mourir,  
& Angelique de Beaudean,  
mariée à Charles, Comte de  
Froullé, Chevalier des Ordres  
du Roy, & Grand maréchal  
des Logis de la maison de Sa  
*Mars 1700.* S.

## 210 **MERCURE**

Majesté, dont elle laissa feu  
M<sup>r</sup> le Comte de Froullé, Lieu-  
tenant de Roy au Pays du main-  
ne, & Enseigne des Gend'ar-  
mes de la Garde, M<sup>rs</sup> les Ché-  
valiers de Froullé, & deux Fil-  
les, l'une mariée à M<sup>r</sup> de Bre-  
teüil de Mons, & l'autre à M<sup>r</sup>  
le Baron de Breteüil, Intro-  
ducteur des Ambassadeurs.

Madame la Duchesse de  
Navailles dont je vous aprens  
la mort, a fait pour cinquante  
mille livres de legs pieux, tant  
à sa Paroisse qu'aux pauvres  
de ses Terres. Elle a fondé un  
Hôpital dans son Comté de

# RODANT. 321

Saint Sulpice, en Poitou, de  
plusieurs Chapelles au Duché  
de la Maille, & au Marquisat  
de Debenac, & Baronnie de  
Boucaire. Quelque modestie  
qu'elle ait ordonnée pour son  
Enterrement, cent pauvres  
avec chacun un flambeau,  
l'éclairerent depuis son Hostel  
jusqu'à l'Eglise de S. Sulpice  
sa Paroisse, dont le Curé, pré-  
cedé de sa Communauté des  
plus nombreuses, vint lever  
le corps dans une grande Sal-  
le tendue de deuil sans aucu-  
nes Armoiries, mais tres-illu-  
minée; où elle fut exposée

S ij

## 212 **MERCURE**

sur son Lit de parade, sous un riche poële, avec la Couronne Ducale, cachée par un voile de cresp. De l'Eglise de Saint Sulpice le corps fut transporté en celle des Jacobins du Fauxbourg Saint Germain, où elle avoit destiné la sepulture de M<sup>r</sup> le Duc son Epoux, la siennne, & celle de toute sa Famille, & où elle a fait faire un beau & riche Mausolée derriere le maistre Autel, qu'elle avoit aussi fait faire quelques années après la mort de M<sup>r</sup> le Maréchal son Epoux; dont le corps fut transporté le même jour

## VIGILANT. 213

des Capucins du Fauxbourg  
Saint Jacques; où il estoit en  
déposit depuis le 6. Février  
1684, ainsi qu'elle l'avoit sou-  
haité, afin qu'il fust uny en  
même temps avec le sien; ce  
qui fut executé entre neuf &  
dix heures du soir; & leurs  
cœurs furent aussi portez dans  
le même instant aux Carme-  
lites du même Fauxbourg  
Saint Germain, où elle a fait  
faire une pyramide tres-ma-  
gnifique.

Le même jour 15. Février  
mourut Dame Elizabeth-  
Louise de Villers, dans sa

## 214 MERCURE

Terre d'Audolles en Bourgo-  
gne, âgée de soixante & dix  
ans. Elle estoit Veuve de Mes-  
sire Edme de Morcau, Sei-  
gneur d'Ayrolles, Pont du  
Bar, & de Jauge en partie.  
Cette Dame d'une vertu &  
d'une charité exemplaire, é-  
toit dans une ancienne Maison de  
Flandre, qui possédoit en 1402.  
le Chasteau de Villers, situé en-  
tre Lille & Armentieres, & qui  
vint s'établir en France en  
1540. où elle s'est alliée à  
beaucoup de Familles de No-  
blesse distinguée. Ses Armes  
sont de sable à trois Lions d'ar.

# GALANT. 215

gent 2. 1. écartelées de l'alliance  
de la Heuville.

Cette mort a esté suivie de  
celle de Dame Marie Made-  
leine de Bautru, Veuve de  
Messire Edoüard, François  
Colbert, Commandeur des  
Ordres du Roy, Comte de  
Maulevrier, Baron de la Fré-  
gerie, Seigneur de la Foreste-  
rie, la Chartebouchere, Ville-  
preux, la Hayebergerie, &  
autres lieux, Capitaine des  
Mousquetaires du Roy, &  
ensuite Lieutenant general  
de ses Armées, Gouverneur  
des Ville & Citadelle de Tour-

216 **MERCURE**

·nay & Tourneſis. Elle eſtoit  
·Fille de Guillaume de Bautru,  
·Comte de Serrant, Conſeiller  
·ordinaire du Roy en ſes Con-  
·ſeils, Chancelier, Garde des  
·Sceaux, & Chef du Conſeil de  
·Monsieur Frere unique de Sa  
·Majeſté, mort en 1665. & de  
·Marie Bertrand de la Bazinie-  
·re, decedée en 1655. M<sup>r</sup> Col-  
·bert de Maulevrier ſon Mary,  
·eſt mort en May 1603. Il eſtoit  
·Frere de M<sup>r</sup> Colbert, Miniſtre  
·d'Etat, & Controlleur general  
·des Finances. Madame de  
·Maulevrier laiſſe pour enfans,  
·François-Edouard Colbert de  
·Maulcyrier,

# GALANT. 217

Maulevrier, Colonel d'un Regiment d'Infanterie, qui a épousé N. Froulay de Tessé, Fille de M' le Comte de Tessé, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant general de ses Armées; Henry Colbert, Chevalier de Malte; & Marie-Therese Colbert, Epouse de Jacques Eleonor de Rouxel de Médavy, Comte de Grancey, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Gouverneur de Dnkerque.

Je vous ay parlé en plusieurs rencontres de M' le Marquis d'Aronchez, Prince Seneschal

*Mars 1700.*

T

## 218 MERCURE

de Ligne, Ambassadeur Extraordinaire du Roy de Portugal à la Cour de l'Empereur. Je ne me suis pas trompé dans l'idée que je vous ay donnée de luy, & de l'affaire qui luy estoit arrivée à Vienne. Cette grande affaire vient d'estre décidée à la *Meza de Conciencia*, où se décident en Portugal toutes celles qui sont de cette importance. Ce Tribunal a prononcé souverainement, & en dernier ressort sur tous les chefs de l'actuation que les Parens du feu Comte d'Alvey avoient voulu jeter sur M<sup>le</sup> le Marquis d'Arónchez,

Sa Majesté Imperiale n'a jamais voulu estre dans cette affaire ny Juge ny Partie. Elle s'est contentée d'écrire au Roy de Portugal ce qui estoit arrivé à Vienne, sans y prendre aucun parti, & de luy envoyer les plaintes des Parens & le Memoire des preuves & des Témoins d'une espee d'information faite de leur chef, sans aucune forme de Justice. Ce sont là les seules pieces qui ont esté produites dans ce grand Procés. *La Me-*  
za les a examinées dans toutes leurs circonstances. Elle

T ij

fait voir d'abord la nullité des preuves & l'insuffisance des Témoins. Aucun de ceux que l'on cite n'est irreprochable , & ce qu'ils déclarent ne charge pas plus l'Accusé qu'un autre ; cette déposition d'ailleurs n'ayant rien de legal ny de juridique. *La Meza* entre ensuite dans le peu de rapport qu'il y a entre la plainte des Parens & ces Informations faites sans aucune forme. Les faits n'y sont pas conformes , & les allegations s'y contredisent dans les circonstances , comme *la Meza* le fait

voir dans le dispositif de son Arrest. Ce Tribunal, après s'estre instruit de tout le détail de cette affaire, prononça enfin le 4. du mois passé, & déclara M' le Marquis d'Aranches libre & absous de toute accusation. Le Juge des Chevaliers en avoit connu en premiere Instance, & en avoit porté le même Jugement; mais depuis quelques mois ce même Juge avoit donné une seconde Sentence, qui n'estoit pas aussi favorable à l'Accusé. On en avoit appellé à la Meza, & le Promoteur y avoit ren-

voyé la décision du second fait qui regardoit la prétendue desertion de l'Ambassade. Il y avoit de plus un ordre exprés du Roy de prononcer sur l'accusation du crime ; mais cet ordre ne parloit point de cette desertion. *La Meza* aussi en cassant & revoquant la dernière Sentence du Juge des Chevaliers , déclare que c'est mal à propos que le Promoteur fait mention de ce que cet Ambassadeur avoit quitté son Employ. *La Meza* fait voir par des raisons convaincantes qu'en bonne politique un

homme de ce rang & de ce caractère, ne devoit & ne pouvoit pas en user autrement. Elle entre dans le détail des insultes manifestes dont on le menaçoit, & elle conclut que cet Ambassadeur, s'il ne s'estoit retiré, auroit exposé la dignité de son caractère, & l'autorité du Roy son Maistre. Le peuple de Vienne en fureur, excité par quelque esprit seditieux, alloit insulter l'Ambassadeur dans son Hostel. Ce Ministre voyoit bien que si l'insulte estoit tombée sur sa propre personne, il mettoit le Roy

224 **MERCURE**

son Maistre dans l'obligation d'en demander une vraye réparation. *La Meza* conclut donc qu'il a eu raison de se dérober à la fureur du peuple, & qu'il en a usé avec prudence quand il est sorti de Vienne, pour ne pas rendre le mal plus grand. Ainsi M<sup>r</sup> le Prince Senechal de Ligne est justifié dans tous les chefs. Il est en Portugal tout ce qu'il y estoit auparavant. Il n'avoit pû se résoudre d'y paroistre en criminel. Les gens d'une naissance aussi illustre que la sienne ne sont pas faits pour don-

ner ny pour soutenir de pareilles idées. Tous ceux qui ont porté ce grand nom, en ont donné de bien opposées à celles là. M<sup>r</sup> le Marquis d'Aronchez est donc rappelé à la Cour de Portugal pour y jouir de tous ses privileges, & pour baiser la main du Roy.

Vous ne serez pas fâchée d'apprendre les dernières nouvelles qu'on a eues de Perse.

## 226 MERCURE

*D'Hamadan le 6. Aoust 1699.*

**O**N a écrit de Spaham que le Grand Sofy y a fait une reception magnifique à l'Archevesque d'Ancyre, Ambassadeur du Pape, & de l'Empereur, lequel célébra Pontificalement le jour de S. Pierre dans la belle Eglise des Peres Jesuites, avec un si grand concours qu'on ne pouvoit s'y mettre à genoux. Ce Prelat va toujours accompagné de deux Trompettes, faisant porter devant luy deux Eten-

darts, l'un du Pape, l'autre de l'Empereur, & la Croix élevée. Le Sofy l'a déjà regalé en trois divers lieux, une fois de jour, & deux fois de nuit. L'une de ces festes fut solemnisée dans une des Maisons de plaisance de Sa Majesté, avec illuminations & feux d'artifice. Dans la dernière Audience il eut une Conference secrète avec Sa Majesté, de plus d'une heure & demie.

L'inondation du fleuve de Spaham a esté si grande au Printemps, qu'elle a ruiné un Pont, appellé des Mariniers,

## 228. MERCURE

& abbatu plusieurs maisons du grand Fauxbourg de Zulpha.

Un grand Elephant du Sofy estant devenu enragé, Sa Majesté ordonna qu'on s'en défist. Il s'enfuit dans l'eau, & en sortant il ruina vingt Boutiques, & fut enfin tué par douze Fuzeliers, dont chaque fuzil estoit chargé de quatre bales. Le Sofy a fait emplir sa peau de foin, & l'a fait mettre dans son Serrail.

Les Persans disent qu'ils ont bien battu le Prince Curde Solyman Beigh, & qu'ils

l'ont obligé de fuir vers les Turcs , ayant même envoyé beaucoup de restes à Hispahan. Ils ajoûtent que leurs Troupes sont entrées dans son Pays , où elles ont mis tout à feu & à sang , sans distinction d'âge ny de sexe.

Voicy les noms des Chevaliers de Saint Louis, qui furent faits le 21. du mois passé. S'il en manque quelques - uns , c'est en petit nombre. Je les mets sans aucun rang , & sans les distinguer par les qualitez. Il peut y avoir à quelques uns

## 230 MERCURE

des lettres mises pour d'autres, à quoy ceux qui les connoissent n'auront pas de peine à suppléer.

*MESSIEURS,*

Le Marquis d'Alegre.

Du Peré.

De Gouffier.

Comte Destain.

Camus de Mortin.

Le Comte de la Mothe.

Gebaudiere.

Haumont.

Fonboisard.

Charrogne.

Varetines.

Chevalier de Plancy.

# GALANT 231

- Marquis du Chatelet.
- La Noüe de Vayer.
- Dhicry.
- Sery.
- Thoy.
- Princé.
- Du Cambout.
- Macqueville.
- Du Fresne.
- Marquis de Crequy.
- La Javie.
- Lecuffan.
- Belfunse.
- Marquis de Rouville.
- Marescot.
- Gaffart.
- Villiers.

# 232 MERCURE

Comte de Gacé.

Bondy.

Moulineaux.

Dauriac.

Chevalier de Sainte-Maure.

Poinsegur.

Belcourt.

Jolly.

Sainte-Hermine.

Dangosse.

Esclainvilliers.

Vantelet.

Seiguier.

Castejat.

Barbesfieres.

Courtebonne.

Marivaut.

**Raudot.****Fouville.****Marquis de Bissy.****Comte d'Aubeterre.****Boulenne.****Grandvilliers.****Clerac de la Masmie.****Margou.****Bouleville.****Dolive.****D'Houdreville.****Puyrobert.****Chavenne.****Mars.****Baudot.****Planque.****Fonteville.***Mars 1700.*

# 274 MERCURE

La Bretoche.

Tournevire.

Prades.

La Fosse.

Du Montet.

La Lane.

Taradelle.

Danglure.

Du Tot.

Desmarest.

Cocq Fontaine.

Joffreville.

Muscat.

De Selve.

Dorgemont.

Valliere.

Digulville.

De Suarts.

Sulskemberg.

Tonteros.

Bernard.

Bourneuf.

Estagnot.

Chevalier d'Arcy.

La Boulaye.

Labbé.

Villars.

Sainte Croix.

Legalle.

Saint Victor.

Ville Sablon.

Chamlin.

Du Diffand.

Le Bar.

Vij

# 236 MERCURE

Darguet.

La Touche.

Vaubenard.

Montplaisir.

Loëmaria.

Gravezon.

Gevaudan.

Saint Loup.

Saint Pierre.

La Souche de Cheyladet.

Coulanges.

Dolet.

Vraigne.

La Bretonniere.

Peyrat.

Tourville.

Peyrand.

La Lande.  
De Fillh.  
Cuvilly.  
Streiff de Seveiffins.  
Chevalier de Nefle.  
La Favricre.  
Vadeüil.  
Lallier.  
Imeçourt.  
Du Bourguet.  
Cheneviere.  
Dormoy.  
Montbriffon.  
Roifot.  
Du Sran.  
Hauterives.  
Du Tronquoy.

# 238 MERCURE

Chevalier de Bauni.

La Comelaye.

Montgeorges.

Bragelongne.

La Fond.

Dupuy.

Peyrat.

Du Barail.

De Felh.

Fenestrange.

Sainte-Marie.

Saller.

Du Terrat.

Desbrangeries.

Des Perriers Saint Marc.

Chevalier de Reinfort.

Champercante.

**Deloze.**

**Chevalier de Genne.**

**Grandmaison.**

**Buzelet.**

**Barkeval.**

**Chevalier du Montcl.**

**Darnaud.**

**Brendelet.**

**Stoppe.**

**Castella.**

**Travers,**

**De l'Isle.**

**Cales.**

**Chevalier de la Fare.**

**Ferrand.**

**Baron des Viviers.**

**Du Tronchot.**

# 240 MERCURE

Tournefort du Livier.

Bremon.

La Chastaigneraye.

Maisoncelle.

De Langé.

Montplace.

Sazy.

La Bruyere.

Marcognet.

Caixon.

Du Boquet.

Joubert.

Bara.

Villars.

Villebrosse.

Breteuil.

Des Arennes.

La

# GALANT. 241

La Mothe.

La Lande.

Des Fourneaux.

Chevalier de Guignes.

Des Tresse.

Chevalier de Tessé.

Saint Simon.

Briçonnet.

Dalanzy.

Cresmay.

De France.

La Rocque.

La Surier.

Baron.

Miquet.

Saint Louis.

La Combe.

*Mars* 1700.

X

## 242 MERCURE

- Valory.
- Robert.
- Girval.
- Cutten, Colonel Suisse.
- Courten.
- Greder.
- Werdt, Capitaine Suisse.
- Ximenes.
- Marquis de Montrevert.
- Marquis de Clerambault.
- Castan.
- Delville.
- Balivier.
- Marquis de Praslin.
- De Clifson.
- La Fouriere.
- Durban.

M<sup>r</sup> le Gendre, Chanoine de l'Eglise de Paris, a entrepris de nous donner l'Histoire entiere de tous nos Rois.

On a sujet d'attendre beaucoup de luy, par l'application que l'on voit qu'il a, à rechercher tous les faits qui sont de quelque importance.

Il a commencé par le regne des Rois des deux premieres Races, qu'il vient de faire paroistre en trois volumes *in douze*.

Quoy qu'il semble que ce ne soit qu'un Abregé, les événemens ne laissent pas d'y avoir leur étendue à pro-

## 244 MERCURE

portion qu'ils en méritent ; & c'est en quoy il est fort à estimer. Son stile est clair & serré, mais quoy que précis, il ne laisse rien à souhaiter de tout ce qu'un Historien, qui écrit une Histoire générale, y doit faire entrer. La lecture de ces trois premiers volumes donne de l'impatience pour en voir la suite, & il n'y a rien qui convainque davantage qu'on en est content. On les trouve chez le S<sup>r</sup> Guignard, rue S. Jacques, à l'Image S. Jean.

On y trouve aussi deux au-

tres petits Livres nouveaux, dont l'un est intitulé, *Instruction pour les nouveaux Catholiques*, imprimé par l'ordre de M<sup>r</sup> l'Evêque de Metz. C'est un Catechisme un peu étendu sur les principaux points de la Religion, qu'on a divisé en deux parties. La première est un examen des plus importants articles de Foy des Protestans de France, dans lequel on leur fait sentir qu'ils ne peuvent apporter aucune preuve des articles oppolez à la doctrine de l'Eglise Romaine. La se-

X ij

## 246 MERCURE

conde est un abrégé des principaux points de la Doctrine Catholique de l'Eglise Romaine, que l'on prouve par l'Ecriture Sainte, ou par quelque raison solide.

L'autre petit Livre que débite encore le S<sup>r</sup> Guignard, a pour titre, *Motifs de la conversion de Madame la Marquise de la Vicuville en Bretagne.* Cette Dame ayant fait profession ouverte de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, au mois de Mars de l'année dernière, un de ses Amis qui l'avoit veuë entie-

rement entestée de la Religion prétendue réformée, surpris d'un changement si inopiné, l'engagea à luy mander ce qui l'avoit obligée à faire cette démarche. La Lettre qui en contient les raisons ne scauroit faire qu'un tres bon effet pour les nouveaux Catholiques, qui n'ayant peut-estre encore qu'une foy chancelante, pourront profiter des lumieres que la misericorde de Dieu a communiquées à cette Dame.

Le soin de bien élever les Enfants estant une des choses

## 248 MERCURE

les plus importantes de la vie ; les Peres & les Meres ont grand interest de lire une Dissertation qui vient d'estre faite sur l'utilité des Colleges, ou les avantages de l'Education publique comparée avec l'Education particuliere. Ce petit Ouvrage, que debite le S<sup>r</sup> le Clerc, Libraire rue Saint Jacques, a esté fait à l'occasion d'une These qui fut soutenuë en 1693. chez feu M<sup>r</sup> le Chancelier Bouchet, par M<sup>r</sup> Barillon de Moranis, son petit Fils. Entre autres Questions qu'on y agita, on demanda quelle estoit la meil.

leur Education pour les Enfans, ou celle qui se donnoit en public dans des Colleges, ou celle qui se donnoit en particulier dans les maisons paternelles. Après plusieurs choses tres utiles dites pour & contre, M' le Blond, Professeur de Philosophie au College de la Marche, conclut avec le fameux Quintilien, en faveur de l'Education publique, la préférant de beaucoup à celle qui se donne en particulier, Les raisons qui furent apportées alors de part & d'autre, sont ramassées dans ce petit

## 250 MERCURE

Traité, où l'on examine la manière de bien élever les Enfans par rapport à quatre points principaux, à la piété, au sçavoir vivre, à l'étude & à la santé.

Le S<sup>r</sup> Brunet, Libraire au Palais, débite la seconde partie du Livre intitulé *L'honneste homme & le Scelerat*, qui en est la conclusion. Ce second volume contient l'histoire de Cacopitte, où l'Auteur fait voir toutes les friponneries dont un scelerat se trouve capable. Cacopitte en fait le détail à son Parent Agathandre, qui

ayant toujours refusé d'acquiescer du bien par des voyes honnestes & illicites, est enfin récompensé de sa probité par une bonne fortune, qui le rend heureux, tandis que Capicopiste accusé de tous costez, voyant tous les crimes découverts, est contraint d'abandonner son pays, & finit ses jours miserablement, peine qui ne manque point de suivre le vice.

Il paroist un petit Livre intitulé, *Le bon usage du Tabac en poudre, les différentes manieres de le préparer & de le parfumer,*

## 252 MERCURE

avec plusieurs choses curieuses.

Quoy que l'Auteur ait entrepris la défense du Tabac, qu'il en fasse l'éloge, & qu'il en approuve l'usage moderé, il y a mis la traduction de la curieuse & sçavante These qui en condamne le frequent usage, & qui fut soutenüe l'an passé dans les Ecoles de Medecine, par M' Berger, Neveu de M' Fagon, premier Medecin du Roy. Ce petit Livre se vend chez la Veuve Quinet dans la grande Salle du Palais, attenant le Bureau du Tabac en poudre.

ob
 Au commencement de ce mois, Monseigneur, Monseigneur le Duc de Bourgogne, & Madame la Duchesse de Bourgogne, vinrent à la Foire de S. Germain, & entrèrent dans les plus belles Boutiques où ils jouèrent beaucoup de choses. Monseigneur & Madame la Duchesse de Bourgogne allèrent ensuite voir les Danseurs de corde, qui font cette année des choses prodigieuses. Monseigneur le Duc de Bourgogne ne les accompagna point, & alla voir l'Opera d'Atys. Madame la Du-

## 254 MERCURE

chesse de Bourgogne fit de grandes liberalitez aux Pauvres de cette Ville.

Ces Princes, & cette Princesse ayant fait un second voyage à Paris, quelques jours après, vinrent descendre au Palais Royal, où Monsieur leur fit voir tous les Appartemens, qu'ils trouvèrent magnifiquement meublez & d'un tres-bon goust. Monsieur leur donna un dîner avec la magnificence qui est ordinaire à ce Prince. Ils allèrent tous ensemble l'apresdinée chez le sieur François Miroitier rue

du-Rpule, où ils virent un miroir des plus grands & des plus riches qu'on ait encore vûs: Ils allèrent ensuite chez Madame le Brun, rue de la vieille Monnoye, où ils virent beaucoup d'étoffes & de bijoux. Ils y jouèrent une fort belle piece d'étoffe estimée cent Pistoles, elle fut gagnée par M<sup>r</sup> le Marquis Durfé. On alla au sortir de chez Madame le Brun, chez le sieur d'Autel. Monseigneur y acheta deux girandoles, & Madame la Duchesse de Bourgogne, un cabaret, & plusieurs porcelai-

## 562 MERCURE

nés. Ils allèrent après chez le  
frère d'Anet, rue Dauphine,  
pour voir deux Lustres,  
dont le plus considerable est  
estimé cinquante mille livres.  
On se rendit ensuite au Pa-  
lais Royal, où l'on trouva le  
grand Appartement de Mon-  
sieur éclairé, & l'on y jouïa jus-  
qu'à huit heures, qu'on re-  
tourna à Versailles.

Le troisième voyage que  
madame la Duchesse de Bour-  
gogne a fait ce mois cy à Paris  
n'a esté que pour aller voir ma-  
dame de la Valiere aux Carme-  
lites. Les acclamations furent

grandes dans tous les lieux où passa cette Princesse , & où elle n'avoit point encore esté.

M<sup>r</sup> le marquis de Souvré s'estant démis volontairement de son Regiment , le Roy en a donné l'agrément à M<sup>r</sup> le Marquis de Beringhen , & ce Regiment portera dorenavant le nom de ce marquis. Il est fort jeune encore, mais il y a lieu d'en esperer beaucoup, s'il est aussi sage que ceux dont il a l'avantage de descendre , & aussi brave que feu M<sup>r</sup> de Beringhen son Frere, qui fut tué d'un coup de Ca-

*Mars 1700.*

Y

## 258 MERCURE

non au Siege de Besançon en Franche-Comté. Le Roy avoit resolu de ne plus donner l'agrément d'aucun Regiment, qu'à ceux qui auroient servi longtems dans les Armees, mais on ne peut rien refuser aux enfans dont on estime les peres pour leurs services, sur tout lorsqu'ils ont fait élever ces enfans d'une maniere à faire esperer qu'ils marcheront sur leurs traces.

J'ay oublié de vous apprendre une mort arrivée dès le mois passé. C'est celle de Messire Jacques Dominique d'Es-

# GALANT. 239

Estampes, marquis de Valençay, de Biennes, & autres lieux. Il a son Frere cadet, Chevalier de Malte. Ils sont Petits fils de Dominique d'Estampes, marquis de Valençay, & de Marguerite de Montmorency, Sœur de feu M<sup>r</sup> le Maréchal de Luxembourg, & de madame la Princesse de Meckelbourg. L'illustre Maison d'Estampes est trop connue pour avoir besoin d'entrer icy dans le détail des Personnes de marque qui en sont venues.

Je vous ay parlé au commencement de cette Lettre de la

Y ij

## 260 MERCURE

mort de madame le Coq, fille de feu M<sup>r</sup> Rolland, Grand Maître des Eaux & Forests du Parlement de Mets ; mais je croy vous avoir dit peu de choses sur la Famille de M<sup>r</sup> le Coq, son mary, qui sans contredit est l'une des meilleures de la Robe. Jean le Coq, son quinzième Ayeul, estoit Secretaire d'Etat, & Surintendant des Finances du Roy Jean. Il avoit deux Freres, l'un appelle Robert le Coq, Evêque & Duc de Laon, premier ministre de ce même Roy, dont il soutint les interests & ceux de l'Etat

## GALANT. 261

pendant sa prison, avec une vigueur & une fermeté qui luy attirerent l'admiration & les loüanges de tous les bons François. Son autre Frere s'appelloit Oudart. Il fut un des quinze Conseillers laïques qui composerent le Parlement de Paris, lors que le Roy Philippes de Valois le rendit sedentaire en 1344. Le Fils de Jean le Coq fut Avocat General du Parlement de Paris. Il est connu parmy les Sçavans sous le nom de *Joannes Galli*, & les doctes Recueils qu'il nous a laissez, font connoistre la

## 262 MERCURE

haute capacité. Tous les autres Descendans de Jean le Coq ont occupé jusqu'à présent les premières Charges de la Robe, & s'en sont acquitez avec une probité & une capacité distinguées. Mais le Coq n'ont pas moins fait paroître de zèle pour la Religion que d'amour pour la Justice. Christophe le Coq, Chevalier de Saint Jean de Jerusalem, fut tué en défendant l'isle de Rhodes sous le Grand-Maistre d'Aubuffon. Hugues le Coq fonda une Cellule dans le Convent des Chartreux de

# GALANT. 263

Paris l'an 1350. & leur donna un domaine considerable en Brie, dont ils jouïssent encore aujourd'huy, & qui leur produit un gros revenu. Enfin depuis près de quatre cens ans ils ont toujours fourni des Magistrats au Parlement de Paris sans discontinuation d'une seule année. M<sup>r</sup> le Coq de Corbeville, Ayeul de M<sup>r</sup> le Coq d'aujourd'huy, mourut en 1683. Doyen du Parlement de Paris. Il rendit au Roy des services tres considerables pendant les Guerres Civiles & les troubles de la Minorité.

## 264 MERCURE

M<sup>r</sup> le Coq son Fils mourut  
Conseiller de la Grand' Cham-  
bre en 1691. C'estoit un Ma-  
gistrat d'un sçavoir profond,  
& d'un merite peu commun.  
Il eut de Dame Charlotte le  
Goux de la Berchere, Fille de  
M<sup>r</sup> de la Berchere, Premier  
President du Parlement de  
Dauphiné, quatre enfans, qui  
sont encore vivans, sçavoir :  
trois Filles, dont une est Cha-  
noinesse de Poussan en Lorrain-  
ne, l'autre est mariée à M<sup>r</sup> de  
Macheir, Conseiller au Parle-  
ment de Dijon, la troisiéme  
est Religieuse, & un Fils qui  
est

# GALANT. 265

est M<sup>r</sup> le Coq qui reste seul de cette ancienne Famille. Madame sa Femme ne luy a laissé qu'une Fil'e.

Voicy ce qu'il y'a de nouveau concernant les Arrests, Edits, & Declarations du Roy.

Arrest du Conseil d'Etat, Sa Majesté y estant, rendu sur l'avis de M<sup>r</sup> le Chancelier, qui maintient au Droit de *Committimus* les Eglises, Chapitres, Abbayes, Prieurez, Corps, & Communautéz, qui ont obtenu des Arrests & Lettres Patentes de maintenue,  
*Mars 1700.* Z

## 266 MERCURE

en consequence de l'Arrest  
du Conseil du 22. Janvier 1678.

Arrests de Parlement qui  
ont jugé que les Promoteurs des  
Officialitez ne peuvent obtenir de  
condamnation de dépens, ny de  
remboursement de frais necessaires  
pour l'instruction des Procès, soit  
pour les dépens ou frais de leurs  
Officialitez, en premiere Instance,  
soit pour ceux faits dans les Offi-  
cialitez superieures en cause d'ap-  
pel.

Edit du Roy portant établis-  
sement d'une Jurisdiction Consu-  
laire, & d'une Chambre de Com-  
merce à Dunquerque.

Declaracion du Roy portant exemption de tous Droits d'Entrée & de Sortie pour les Marchandises entrant & sortant par Mer de la Ville, Port & Havre de Dunquerque.

Edit du Roy portant creation d'une Prevosté Royale à Issoudun en Auvergne.

Declaracion du Roy concernant les Greffiers en Chef du Parlement, Procureurs, & les Greffiers des Requestes de l'Hotel.

Declaracion du Roy concernant les Droits d'Amortis-

# 268 MERCURE

sement, nouvel Acquest, & Franc Fiefs.

Declaration du Roy qui ordonne que tous Porteurs de Lettres & Billets de Change, & Billets payables au Porteur, seront tenus après les dix jours de l'échéance de chacune desdites Lettres ou Billets d'en faire demande aux Debitteurs sinon & à faute de ce faire, qu'ils seront tenus des diminutions qui pourront survenir sur les especes, en vertu des Arrests du Conseil de Sa Majesté.

Édit du Roy; portant règlement pour l'or & l'argent qu'on employe tant en vaisselle que sus

*tous les meubles, habits, carosses,  
&c.*

Le bien que vous avez oüi dire de Jonathas ne m'e surprend point. Il a esté representé plusieurs fois à la Cour le Carnaval dernier, par des Acteurs du premier rang, qui en ont fait paroistre toutes les beautez, avec beaucoup d'avantage pour l'Auteur. Puisque son nom vous est inconnu, je vous diray que cette Piece qui vient d'estre imprimée, & que debite le Sieur Ballard, rue S. Jean de Beauvais, est de M' Duché, distin-

Z ij

270 **MERCURE**

gué par beaucoup d'autres ouvrages.

L'Enigme du mois passé estoit le Chanvre, ce qui a fait dire, *Malheur à qui se sert de moy le jour qu'il meurt*, parce que le chanvre sert à faire de la corde, & qu'il n'y a point un malheur plus grand que de perir par la corde, soit qu'on y soit condamné, soit qu'on choisisse ce genre de mort par desespoir. Ceux qui ont trouvé le vray sens de cette Enigme, sont Mrs l'Abbé Niery, de la rue des Blancs-manteaux; Girardot de la rue des

**Monnoyes**; Chenon de la rue  
 du Puis; Michelin, Bourgeois  
 de Châlons en Champagne;  
**Simon** de la même Ville; Bour-  
 lemonde, Præsident de la Bour-  
 le; les Amans au desespoir du  
 quartier S. Laurent; & de la rue  
 du Puis; les deux unis de la rue  
 de Richeheu. Mesdemoiselles  
**Javotte Ogier**, du coin de la  
 même rue; l'Inconstance voi-  
 lée du Palais Royal; la fidele  
 Blonde du Puis. Certain;  
 l'Amable Indifferente de la  
 rue Saint Laurent, avec la  
 Mere & la charmante Amie  
 de Beauvais; Laurence Ma-

Z iij

# 272 MERCURE

manç; la Sœur de l'Ecolier du  
Phenix.

L'Enigme nouvelle que je  
vous envoie est de M<sup>r</sup> Diere-  
ville.

## ENIGME.

***E**Ncor que je naisse sans vie,  
Je la donne à chaque vi-  
vant,*

*Et l'on me cherche fort souvent  
Dans le temps d'une mstadie.*

*Bien que je sois utile après, comme  
devant.*

*Quelquefois je n'ay point de  
pere,*

# GALANT. 272

Alors je ne dois point me nestre à  
son amour,

Et je nais sans blesser ma mere,  
Quoy qu'elle crie en me donnant  
le jour.

Ce qui doit le plus vous sur-  
prendre,

C'est que souvent par elle on me  
voit enfané

Sans perdre sa virginité,

Comment pourrez vous le  
comprendre?

Comme une femme elle accouche  
en son lit.

La jeunesse est mon avantage,

Plus je vieillis, plus on me fuit;

La robe blanche est mon parra-

## 274 MERCURE

Et je la porte, en tous temps jour  
Et nuit ;

Il est pour une certaine Feste  
Où l'on me fais changer d'ha-  
bit,

Et le ronge m'en prend sans avoir  
une teste.

Devinez qui je suis, je vous en ay  
trop dit.

Le 4. de ce mois Madame  
la Duchesse du Maine accou-  
cha tres-heureusement d'un  
Prince, à Versailles. Ce fut par  
un effet de la prudence de  
Monsieur le Duc du Maine,  
qui avoit, avec grand raison,

# GALANT. 275

confié la conduite de la grossesse, & de l'accouchement la Princesse son Epouse, à M<sup>r</sup> Mauriceau, celebre Chirurgien Accoucheur, assez connu par les Ouvrages qu'il a donnez au Public, touchant toutes les matieres qui regardent sa Profession, dont il a une science & une experience tout à fait consommée. Monsieur le Duc & Madame la Duchesse du Maine ont senti d'autant plus de joye de la naissance de ce gage de leur amour, qu'il n'y a jamais eu d'union plus parfaite que

## 276 MERCURE

celle qui est entre ce Prince & cette Princesse, aussi est elle admirée de toute la Cour, à qui elle sert d'exemple.

Madame la Duchesse de de Bourgogne voyant que les Pauvres ont beaucoup profité des grandes Lotteries qui se font faites en France & en d'autres Etats, resolut d'en faire une de vingt mille Louis d'or en faveur des Pauvres de Versailles, dont ils devoient avoir le dixième, mais les deux Personnes qui avoient esté nommées pour en rece,

voir l'argent; se sont trouvées  
 si accablées de ceux qui en  
 ont apporté qu'on a esté obli-  
 gé de joindre encore deux  
 Receveurs aux deux premiers,  
 & même d'augmenter le  
 fonds de la Lotterie de mil'e  
 Louis. Je ne vous apprens  
 cette nouvelle que comme  
 une chose curieuse, & non  
 comme une chose qui puisse  
 vous être utile, puisque vous  
 ne l'apprendrez qu'après que  
 que cette Lotterie sera rem-  
 plie, mais j'ay esté bien aise  
 d- vous faire voir par là, la  
 confiance qu'on a aux soins

## 178 MERCURE

de Madame la Duchesse de Bourgogne, dont les manieres & les bonnes qualitez ne peuvent trop attirer l'admiration du Public.

L'on fait aussi une Lotterie à la Rochelle. Elle est en faveur des Pauvres de l'Hôpital General, pour qui l'on prend dix pour cent sur tous les Lots, & elle sera tirée au mois de Juillet prochain. Le fonds est de seize mille Louis. Il y a trois cens vingt Lots, le plus fort est de quinze cens Louis, le second de mille, le troisié-

# GALANT. 279

me de sept cens, le quatrième  
de six cens, &c. Je suis, Ma-  
dame, vostre, &c.

*A Paris, ce 31. Mars 1700.*

## A V I S.

Page 174. ligne 2. au lieu  
de *surface*, lisez *face*. L'espace  
d'un mois est si court pour  
l'impression d'un volume, qu'il  
ne faut pas s'étonner s'il s'y  
glisse quelquefois des fautes.  
On ne les marque pas, parce  
que l'on croit le Lecteur assez  
éclairé pour distinguer les

## 280 MERCURE

fautes que l'Auteur pourroit avoir faites, d'avec celles de l'impression. Cependant on marque celle qui est à la teste de cet Avis, parce que quelques uns pourroient croire qu'on a véritablement voulu mettre *la surface d'une Medaille*, ce qui ne se dit point.



## T A B L E.

<b>I</b> nscriptions sur la Figure E- questre du Roy.	6
Saix des sentimens sur la Question du siecle futur.	12
Lettre touchant ce qui a donné lien à cette contestation.	67
Madrigal à l'occasion de cette question.	73
Maison de Vogué.	74
Discours sur le present Hiver.	81
Mors.	95
Le Philosophe amoureux, Avan- Mars 1700.	A a

# T A B L E.

Mascarade faite à Stockholm	138
Lettre en Prose & en Vers.	151
Seconde Relation de la maladie d'une Fille qui a décrit.	156
Médailles.	173
Second article de Morts.	190
Arrêt qui justifie Mr le Marquis d'Aronchez, Prince Sénéchal de Ligne.	217
Nouvelles de Perse.	225
Noms des nouveaux Chevaliers de Saint Louis.	229
Histoire de France.	243
Instruction pour les nouveaux Catholiques.	245
Mœurs de la Conversion de Ma	

# T A B L E.

<i>Madame la Marquise de la Vieville de Bretagne.</i>	246
<i>L'utilité des Colleges, ou les avantages de l'éducation publique, comparés avec l'éducation particulière.</i>	248
<i>Le bon usage du Tabac en poudre, avec les différentes manières de le parfumer &amp; de le préparer.</i>	251
<i>Voyages de Madame la Duchesse de Bourgogne à Paris.</i>	253
<i>Agréments du Regiment de Souveré donné à Mr le Marquis de Beringhen.</i>	257
<i>Autre Article de Morts.</i>	258

A a ij

# T A B L E

*Arrests, Edits & Declarations.*

265

*Le Jonathas.*

269

*Article des Enigmes.*

270

*Couché de Madame la Duchesse  
du Mayne.*

274

*Lotterie de Madame la Duchesse  
de Bourgogne.*

276

*Autre Lotterie.*

278

*Avis.*

278

---

*Avis pour placer les Figures:*

**La Medaille doit regarder la  
page 178.**







